

# bulletin régional

d'information, de réflexion  
et de combat syndical...

59 / 62

Prix : 6,50 F

avec le soutien de la fédé CNT - PTT

Le B.R. ( « Ch' Brrr... » ), bulletin régional pour un réchauffement des luttes sociales !



Photo extraite d'un tract de soutien aux sans-papiers de Bruxelles

**Nous sommes tous et toutes des américains pris en otages par Bush et Ben Laden, des réfugiés de Sangatte, des afghans bombardés, des palestiniens spoliés, des irakiens affamés, des travailleurs licenciés, des enfants exploités, des victimes d'accidents industriels, des femmes violées, des tchétchènes massacrés...**

## Sommaire

- Non à l'impasse de la guerre - page 2
- Pour la laïcité... en économie - page 3
- Bienvenue dans la capitale de l'Euroland - page 6
- La CES et le syndicalisme européen de connivence - page 7
- Réfugiés de Sangatte - page 9
- Presse pour enfants et solidarité avec Babouse - page 14
- Non aux essais de cultures transgéniques - page 15
- Chasse : les terroristes font la loi - page 17
- Non au nucléaire - page 18
- Filature Mossley / Service librairie / Lutte contre l'homophobie - page 21
- Santé publique et 35 h - page 22
- Précarité : exploitation et contrôle social - page 23
- Culture pour tous et par tous - page 24
- Bâtiment - page 25
- Droit du travail : les chauffeurs routiers - page 26
- Edward Gierek : le mineur devenu chef d'Etat - page 28
- De l'exploitation de la misère humaine / Répression anti-syndicale à Béthune - page 29
- Face à l'institution universitaire et ses réformes : les raisons d'une lutte - page 30
- Lectures du chat noir - page 32
- En bref - page 34
- Internet / Qui sommes-nous ? / Pour tout contact - page 35
- Décembre 2001 : tous à Bruxelles - page 36

## NON A L'IMPASSE DE LA GUERRE !

**S**i les attentats odieux récemment accomplis à New York ont légitimement suscité une importante émotion, rien ne justifie l'absence d'une analyse lucide des problèmes qu'ils impliquent et des solutions à leur apporter. En ces temps de manipulation médiatique et de pollution intellectuelle, c'est pourtant ce que l'on serait tenté de croire quand on essaie de nous faire ingurgiter qu'aujourd'hui la réponse au terrorisme, c'est le bombardement du peuple afghan. Cela a certes le mérite de la simplicité...

On aimerait croire que l'Etat américain et ses alliés sont les

défenseurs de la justice et de la liberté. Mais au cas où le ridicule tuerait encore, nous préférions rappeler ces faits plus réels que la politique étrangère de ces Etats n'a jamais été que la froide mise en œuvre d'une domination et d'un impérialisme capitaliste bafouant les droits des peuples (peuple palestinien ou peuple irakien qui subit toujours l'embargo... et Saddam Hussein, merci pour lui), soutenant les dictatures si besoin et formant, comme on le sait, un Ben Laden au moment où cela les arrangeait.

Alors qu'on ne vienne pas nous chanter la chanson des justiciers qui vont nous débarrasser des méchants talibans. Si le régime des talibans est en effet infâme, le but de la guerre n'a rien à voir avec, par exemple, les problèmes de l'émancipation féminine en Afghanistan. A moins qu'on estime que le meilleur moyen d'aider un peuple à se débarrasser du joug de ses oppresseurs ou simplement de libéraliser ses mœurs, c'est... le bombarder, détruire ses conditions matérielles de vie ou provoquer des morts innocentes. Il n'y a pas de « guerre propre » même si on aime dire le contraire ! On veut nous faire croire que démanteler un réseau terroriste, ou simplement réussir à s'en défendre efficacement, revient à attaquer tout un peuple. Mais la guerre, c'est une injustice de plus que ce peuple subit et, pour nous, la certitude idiote et patriotique que les Etats s'occupent de justice quand ils restreignent nos libertés et aggravent une situation internationale déjà tendue par leurs manœuvres guerrières.



Pour nous, syndicalistes révolutionnaires et anarchosyndicalistes de la CNT, l'internationalisme reste d'une brûlante actualité. Nous n'avons pas la naïveté de croire que les peuples s'émancipent des fanatismes religieux, de la pauvreté, des capitalistes et des Etats par le bon vouloir de ces même Etats (américain ou « taliban modéré ») : tous nos droits et nos mœurs plus libres ont été acquis par l'histoire des luttes du peuple lui-même. Considérer avec sérieux la situation actuelle, c'est refuser de croire qu'on règle des problèmes profonds par une guerre inutile, spectaculaire ou sanglante. Au contraire, travaillons nous-même, comme on essaye de le faire à la CNT, à une action en profondeur, par l'établissement de rapports égalitaires entre les peuples laborieux victimes des exploiteurs et des dominants, par notre action directe, l'union internationale à la base, le soutien aux déserteurs, sans illusion sur les gouvernements qui ne nous défendent que pour mieux décider de nos vies à notre place. ■

UL - CNT de Lille.



### COMMUNIQUE DE LA FEDERATION C.N.T. EDUCATION

Distance critique, réflexion, approfondissement d'éléments de savoir liés à une situation : c'est le rôle de l'enseignant..

Ce n'est donc pas son rôle d'enrégimenter, de participer à une commémoration partisane. Et si les New Yorkais victimes

Suite page 3

Suite de la page précédente :

méritent notre compassion, c'est également le cas de toutes les victimes des massacres de masse : si minutes de silence il y a, pourquoi pas pour les Algériens, les Tchétchènes, les Kurdes, les Nigérians, les Angolais, les Palestiniens ? Parce qu'il y aurait de méchants massacreurs (Ben Laden aujourd'hui) et de gentils massacreurs amis de l'Occident (Poutine, Sharon, Ben Laden hier) ?

Prendre en compte l'actualité ne signifie pas se laisser contaminer par la peste émotionnelle du moment, surtout quand elle est utilisée avec des arrière-pensées politiciennes. Le but de l'éducation devrait permettre à chacun de construire son autonomie ; cela ne peut se faire qu'à l'abri de la peur et de la propagande, y compris de la propagande officielle. Face aux attentats de Washington et de New York que nous condamnons évidemment, les enseignants adhérents de la C.N.T. ont dû, comme leurs collègues, répondre aux questions de leurs élèves et se situer par rapport aux consignes officielles (minutes de silence, réactivation de Vigipirate). Ils ont bien sûr abordé le sujet, refusant de se draper dans l'abstention vertueuse des partisans du savoir coupé de la vie. Mais ils ne sont pas non plus allés dans le sens de la dramatisation doublée d'union sacrée occidentale (« nous sommes tous des Américains ») propagée par les Etats et les médias.

Leur pratique les a d'abord conduit à écouter leurs élèves, dont l'émotion était forte et les points de vue variés. Sans distiller quelque « vérité » que ce soit, ils ont rappelé que le meurtre de masse et le mépris de la vie humaine ne dataient pas du 11 septembre 2001, non pour banaliser, mais pour remettre en perspective un massacre de plus. Certains de nos camarades ont évoqué l'intolérance des pouvoirs religieux passés et présents : antisémitisme chrétien du Moyen-Age qui sert de terreau au génocide du XX<sup>e</sup> siècle, revendication territoriale israélienne au nom de la Torah et au mépris meurtrier des habitants de la région, tueries islamistes chez nos voisins. D'autres ont évoqué les conflits du Moyen Orient et d'Afghanistan et surtout la superpuissance américaine, sa volonté de dominer la planète par tous les moyens (bombardements de l'Irak, « coups tordus » de la CIA, etc.) et en toute bonne conscience. En général, les enseignants de la C.N.T. se sont attachés à travailler sur le vocabulaire : les mots palestinien, musulman, arabe, islamique, islamiste, sioniste, israélien, juif, terroriste méritent éclaircissements. Histoire de contrebalancer un tant soit peu les confusions de l'audiovisuel. ■

**NI IMPERIALISME ECONOMIQUE OCCIDENTAL,  
NI FONDAMENTALISME RELIGIEUX...  
SOLIDARITE INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS  
ET PARTAGE MONDIAL DES RICHESSES !**

## POUR LA LAÏCITE... EN ECONOMIE !

« **L**e capitalisme n'est pas condamnable parce qu'il fait travailler des enfants pour une misère ; cet acte-là est condamnable au nom de valeurs qui n'ont rien à voir avec un raisonnement économique. Le capitalisme est condamnable parce que, quelque soit le secteur où le capital est investi, secteur légal ou secteur mafieux, il fait travailler des êtres humains pour une valeur inférieure à ce qu'ils créent, sans que ceux-ci aient une quelconque maîtrise du surplus ».

Bertrand Larsabal

La religion et l'intégrisme ne sont plus là où on les croit. En tout cas, ils ne sont pas dans le tchador. La religion se tapit dans les formes les plus ordinaires du discours économique et celui-ci a pris les atours les plus typiques du discours religieux : incontestable et incontesté, il s'impose d'autant plus au commun des mortels que nous croyons en sa scientificité. Mais qu'est-ce que l'économie ? Un discours pour initiés, une technique de prestidigitation, des fables pour grands enfants, ou une nouvelle forme de rationalisation du pouvoir ? Quelles lois la prétendue science économique a-t-elle dégagées depuis qu'elle prétend à la scientificité ?

Le discours économique dominant, celui qui se réfère au paradigme libéral et qui pose le capitalisme comme horizon indépassable, se présente comme un discours scientifique et use (et abuse) de la caution de la science pour se transformer en discours d'autorité. De ce fait, personne - en dehors de quelques hérétiques - n'ose le contester. Or, il y a tout lieu de penser que ce discours a pris la place du discours religieux, prétendant à la vérité de ce monde et sur ce

monde, tout comme le discours religieux il y a quelques siècles. Et l'analogie avec un système de croyances et de pratiques religieuses s'applique assez bien à cet univers que l'on pourrait décliner comme une véritable institution (politico) religieuse, avec son Dieu (le Capital), son Eglise (FMI, Banque Mondiale...), ses divinités mystérieuses et menaçantes (« les marchés », « les marchés ne sont pas contents », « les marchés sont inquiets »), ses dogmes (les « taux d'intérêts », les « déficits publics », « l'inflation »), ses clercs et ses grands prêtres (Walras, Von Hayek, Friedman, Aglietta...), sa cléricature financière (ses actionnaires), ses évangélisateurs (Alain Minc, Marc Silvestre...), ses curés (journalistes et enseignants acquis à cette croyance) et enfin les croyants-crédules que nous sommes tous plus ou moins.

### L'utilité de la croyance

Si tout le monde s'accorde pour reconnaître que les capitalistes sont des salauds, on leur reconnaît aussi généralement une certaine utilité. Ben oui ! C'est qu'ils sont utiles quand même, puisque c'est eux qui avancent le capital, qui investissent et qui risquent gros, non ?

Pour le sens commun, c'est à dire pour l'ensemble des croyants que nous sommes tous, les actionnaires détiennent le capital et l'investissent (ce qui est déjà largement faux, puisque sur les 3 500 milliards de francs de plus-value, ils ne réinvestissent que 1 500 milliards et que 2 000 milliards se volatilisent dans l'accumulation financière...). Qui dit actionnaire, pense capital. C'est une relation d'identité. L'actionnaire naît avec le capital, puis il avance le capital. C'est son rôle, donc il investit, il prend le risque, car c'est un amoureux-né du risque, et puis il en retire le légitime coût sous forme de profit. Plus prosaïquement, l'actionnaire avance le capital et met les gens au travail, qu'il paie en-dessous de la valeur qu'ils produisent. Et ceci dans une chaîne sans fin : « J'avance le



capital - j'investis - je fais surer le burnous - que je paie en-dessous de la valeur de son travail - ce qui dégage de la plus-value - que je récupère - et qui vient s'ajouter à mon capital - et ainsi de suite... ». En d'autres termes, l'actionnaire, ce passionné du risque, spolie le salarié, ce trouillard.

Bien sûr cette plus-value, d'abord exprimée en monnaie, est aussitôt convertie (sont pas bêtes les actionnaires, mettez quelques millions de francs dans une lessiveuse, retirez-les au bout de 20 ans et vous verrez ce que ça donne !) en titres financiers (en actions), c'est à dire en droits de tirage sur la valeur future créée par autrui. Donc la valeur prélevée sur le travail par ces aventuriers est convertie en *bouts de papiers*. De quel droit ce droit de tirage sur la valeur produite par autrui ? Au titre du droit de la propriété lucrative, c'est à dire du droit du plus fort. C'est lui qui permet à certains individus d'en virer d'autres en toute légalité, et donc en toute impunité, et de les priver à terme de toute ressource si ces salariés ne produisent plus la

quantité de plus-value désirée. Donc le fait de détenir ces bouts de papier et de les ressortir au moment voulu du fond de mon chapeau me donne le droit, magique mais très concret, de ponctionner la valeur créée par autrui.

Pour l'ensemble des croyants que nous sommes, les actionnaires sont des salauds d'accord, mais des salauds utiles, sans lesquels il n'y aurait pas d'investissement. Or il y a une astuce qu'il convient d'énoncer : le capital fait croire qu'il avance et qu'il risque quelque chose qui lui appartiendrait en propre, alors qu'il ne fait qu'avancer ce qu'il vient de spolier à autrui.

Les actionnaires n'avancent jamais que la valeur produite par le travail avec laquelle ils financent l'investissement. Non seulement le capital ne produit rien, il ne fait pas de petits tout seul, mais en plus il n'avance rien !

**A quoi servent donc les actionnaires ?**

Ils ne servent à rien. Non seule-

ment ce sont des salauds, mais en plus ce sont des salauds inutiles ! Jusqu'à quand va-t-on laisser ces détenteurs de bouts de papiers décider d'une manière totalement antidémocratique, puisqu'il n'y a aucune délibération politique dans la finance, de ce qui doit être investi, de la nature et de l'orientation des investissements, bref de la marche du monde et de la société ?

#### Chasser le clerc, il revient au galop

Pendant des siècles, l'Eglise a réfuté la théorie héliocentrique et l'interprétation laïque du monde. La laïcité, en physique, en biologie, en psychologie, etc... a dû s'imposer contre le pouvoir des clercs et des religieux.

La Terre tourne autour du soleil (Copernic) contre le théisme et l'anthropocentrisme. L'homme est le produit d'un long et complexe processus évolutif (Darwin) contre la théorie créationniste. L'individu est en partie dominé par son inconscient (Freud) contre le libre arbitre. La violence symbolique redouble la violence économique (Bourdieu) contre le mythe du don et du mérite. La finance n'est qu'un tour de passe-passe qui occulte les rapports sociaux de domination (Marx) contre le fétichisme du capital.

Chercher le clérical et le religieux en économie aujourd'hui... et vous serez proche des nouvelles formes d'obscurantisme. Les hommes n'arrêtent pas de se raconter des histoires. Mais il y en a qui ont plus intérêt aux fables que d'autres. Cet intérêt est immédiat et matériel, car leur statut et leurs priviléges en dépendent.

Mais pourquoi croyons-nous en toutes ces histoires ? Pourquoi contribuons-nous à notre propre servitude ? La domination économique tient en partie dans la croyance, religieuse, en cette discipline qu'on appelle *science économique*, et qui n'est que la nouvelle forme de rationalisation du pouvoir. C'est la caution

scientifique qui sert à légitimer l'ordre économique établi. Or, il n'y aura pas de mise en cause du pouvoir ni de l'ordre social sans mise en cause de ce nouveau discours religieux qu'est le discours économique. Détenteurs d'un véritable pouvoir symbolique, les économistes et leurs vulgarisateurs fournissent au Prince et au Peuple les fables nécessaires au maintien de l'ordre social et politique.

Aucun pouvoir ne tient longtemps par l'exercice de la violence pure. En l'occurrence, le pouvoir capitaliste et la violence sociale constitutive de ce système ne tiendraient pas longtemps sans une dose de mystification, sans la croyance en sa nécessité et sans toutes les fables qu'on nous raconte à son propos. **Comme tous les pouvoirs fondés sur la violence, le capitalisme a besoin d'une légitimation spirituelle et symbolique.** Et cette légitimation symbolique, véritable exercice de violence symbolique, passe par la diffusion des croyances et des fables économiques. Cette légitimation et cette violence restent d'autant plus inaperçues que nous les croyons fondées en raison, c'est à dire dans la science.

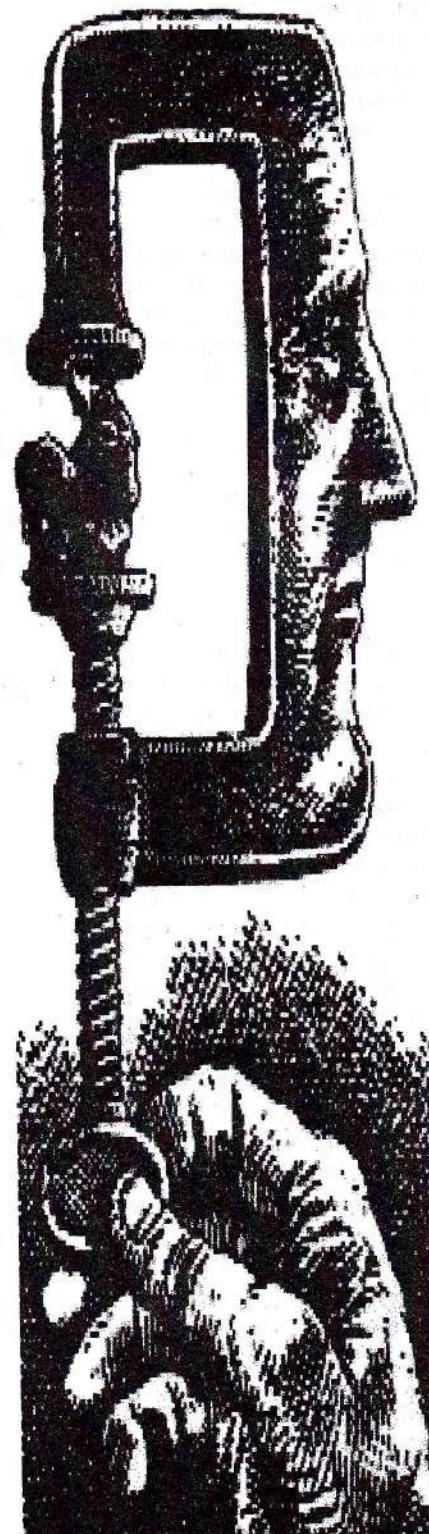
Démasquer cette violence symbolique, dévoiler l'imposture du discours économique qui se donne à lire comme science, relève de l'exercice de salubrité publique. Jusqu'à quand continuerons-nous à croire en la nécessité de la finance, jusqu'à quand cette infantile remise de soi entre les mains de la cléricature financière ? ■

Attac - Valenciennes  
(texte transmis par un militant  
C.N.T. de Valenciennes).

#### TOBIN OR NOT TOBIN ?

James Tobin accuse les militants d'Attac de détourner son nom (cf. « Le Monde » du 04.09.01). A 83 ans,

l'économiste américain, qui avait proposé en 1972 de taxer les mouvements de fonds monétaires internationaux, accuse tous ceux qui, à Seattle ou à Gênes, ont manifesté pour la « taxe Tobin » d'avoir « détourné (son) nom ». Confortablement assis face à un lac, dans le Wisconsin, l'économiste keynésien a déclaré : « Je suis partisan du libéralisme, du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et de l'Organisation mondiale du commerce ». ■



# BIENVENUE DANS LA CAPITALE D'EUROLAND !

**L**es 14 et 15 décembre, Bruxelles accueillera un sommet décisif des chefs d'états européens: "Charte des droits fondamentaux européens", élargissement de l'Union, services publics et privatisations, droit d'asile, immigration, chômage et enseignement seront notamment à l'ordre du jour de ce sommet.

Obsédée par le profit, fermée aux étrangers (sauf s'ils représentent une main d'œuvre bon marché) et toujours plus éloignée des populations qu'elle prétend représenter, l'Union Européenne est un pouvoir opaque géré par des commissaires non-élus et des "technocrates" retranchés dans une tour d'ivoire.

Aujourd'hui, les décideurs européens ne se contentent plus de confondre les citoyens avec des lobbies et les êtres humains avec des marchandises : ils s'attellent désormais à criminaliser toute forme de contestation. Des mesures hors du commun sont annoncées pour le sommet européen de Laeken en décembre (interdiction de manifester dans le centre-ville, infiltrations et surveillances, arrestations préventives, création d'une cellule anti-terroriste spéciale, etc.). Les laisser se mettre en place une première fois, c'est laisser se créer une situation dangereuse sous nos yeux et en notre nom. C'est aussi condamner Bruxelles à devenir, dans un avenir proche, une forteresse où seuls certains circuleront à leur guise.

En effet, à partir de 2004, tous les sommets européens se dérouleront à Bruxelles et leur

cadence deviendra trimestrielle ! Grâce à ce joli "cadeau" que le gouvernement belge a rapporté du sommet de Nice en 2000, combien de chantiers vont-ils être à nouveau entamés en pleine ville, combien de quartiers théoriquement dédiés au logement vont-ils en fait voir s'ériger de nouvelles forteresses entièrement composées de bureaux ?

**Bruxelles, zone neutre ou zone libre ? !**

Le collectif "BruXXel" ([www.bruxxel.org](http://www.bruxxel.org)) veut profiter de l'occasion pour faire entendre d'autres voix que celles déjà relayées à longueur d'années par les médias.



**Bruxelles - décembre 2001**

Dans un contexte sécuritaire et immobilier dont nous sommes tous potentiellement les cibles, son objectif est de créer les conditions d'une information critique. Mais aussi de mettre l'accent sur des initiatives qui construisent quotidiennement une Europe généreuse, sans frontières, basée sur des pratiques égalitaires et solidaires.

Les moyens développés par "BruXXel" sont notamment l'ouverture de lieux d'expression libre, l'organisation d'actions dans l'espace public (par exemple : création d'un "info-point" alternatif dans l'ancienne gare du quartier Léopold, mise en place d'une radio éphémère du 13 au 16 décembre, forums, street-party le 15 décembre,

etc.) et ses interventions porteront sur des thèmes aussi divers que la mobilité, la culture, l'immigration, l'urbanisme.

**Une ancienne gare de Bruxelles transformée en espace d'information, de réflexion et d'action...**

Depuis le samedi 13 octobre, l'ancienne gare du quartier Léopold est investie par le collectif "BruXXel". A l'occasion de la présidence belge de l'Union Européenne, celui-ci propose d'en faire un espace d'information, de réflexion et d'action, tant autour des enjeux européens que de différentes initiatives qui inventent de nouvelles pratiques culturelles, sociales ou politiques.

La gare du quartier Léopold était un lieu idéal pour lancer ce projet. Symbole d'un quartier en résistance, dont beaucoup d'habitants ont déjà été délogés et de maisons détruites à cause de l'implantation du Parlement Européen, elle est directement menacée par l'extension probable des bâtiments européens.

En l'investissant, nous entendons donc travailler en lien avec les habitants, contre la concrétisation de ces projets mégalomaniaques et la transformation du quartier en "zone neutre", surveillée par une "police européenne".

Depuis le 13 octobre, différentes activités ont d'ores et déjà été organisées dans le buffet de la gare et dans la salle des pas perdus : conférences, débats, ateliers, infothèque, tables d'hôtes, spectacles. Quant à l'info-point, il ouvre régulièrement ses portes tous les midis.

## Une radio éphémère

L'objectif de ce projet radiophonique est de rendre compte de tous les enjeux du sommet et de sa contestation, sans pour autant se limiter aux strictes questions européennes. Il ne s'agira pas de faire entendre une voix anti-européenne, mais plutôt de

mettre en avant des initiatives qui construisent au quotidien une "autre Europe". Souvent définie par rapport à ce contre quoi elle est opposée ("antimondialisation..."), cette "autre Europe" est pourtant avant tout basée sur des propositions et des expériences concrètes (et dans des domaines aussi divers que l'immigration et l'asile, le travail, la culture, l'information, l'agriculture, l'économie etc.) qui constituent localement de réelles alternatives au rouleau-compresseur marchand.

Lancée par un collectif de radios (Air Libre, Campus, Panik...) et d'associations bruxelloises (Indymedia, Nova...), "Radio BruXXel" veut associer et impliquer d'autres partenaires dans sa conception : radios ou animateurs d'émissions d'autres villes et d'autres pays, collectifs sonores, producteurs indépendants, sound-systems...

Concrètement, "Radio BruXXel" émettra pendant 4 jours : du 13 au 16 décembre 2001. Son studio sera basé au cinéma Nova, lieu central et ouvert (qui accueillera quelques jours auparavant, une rencontre de télévisions indépendantes). Ses émissions seront diffusées principalement en direct, sur la FM bruxelloise grâce à des fréquences déjà existantes : celles des différentes radios partenaires à Bruxelles. L'idée est aussi que plusieurs lieux publics à Bruxelles rediffusent les émissions en permanence. Mais encore, la diffusion se fera en streaming sur internet, ce qui ouvre la possibilité de relais par d'autres radios libres en Europe.

Tout au long de ces 4 jours, les émissions seront rythmées chaque heure par un flash d'information de 10 minutes et présenté en plusieurs langues. Pour le reste, les programmes seront principalement conçus en tranches de 50 et de 25 minutes... Des modules radiophoniques aussi différents que complémentaires se succéderont sur antenne. Documentaires et reportages, débats, analyses, interviews ; mais aussi revues de presse,

cartes blanches, interventions satiriques, jingles, fausses pubs, etc. Le tout avec une programmation musicale mélangeant les genres, les styles et les origines, en privilégiant bien sûr les créations originales (notamment sound-systems en direct et retransmissions de concerts). ■

Le collectif « BruXXel »  
Ancienne gare  
Place du Luxembourg  
1050 Bruxelles

**Pour le  
programme des  
manifestations,  
voir page 36.**

## LA C.E.S. ET LE SYNDICALISME EUROPEEN DE CONNIVENCE

**D**epuis sa fondation en 1973, la CES (Confédération européenne des syndicats), ETUC en anglais (European trade union confederation) cherche à nouer des relations avec le patronat et les instances politiques européennes par le biais du « dialogue social européen ».

### De Nice à Bruxelles

A Nice, en décembre 2000, la CES demandait que la charte des droits fondamentaux soit intégrée aux traités tout en évoquant les limites de cette charte (avec cette charte, en fait, l'Union européenne réécrit nos droits sociaux et les réduit à une peau de chagrin, un véritable instrument de régression sociale).

A Bruxelles, le comité exécutif de la CES a décidé d'organiser une mobilisation syndicale

revendicative le 13 décembre 2001 à la veille du sommet européen de Laeken. Cette nouvelle "euro-manif" portera sur l'emploi, sur la « nouvelle gouvernance » et sur l'avenir de l'Europe. Le sommet organisé en décembre à Laeken (près de Bruxelles) lancera un nouveau processus de réformes et la CES veut « y être associés avec les autres organisations de la société civile mais surtout avec le poids de ses 70 millions d'affiliés en Europe ». Soixante-dix millions... quel gâchis ! Une nouvelle fois, la CES a choisi d'accompagner les projets et les démarches des institutions européennes

En effet, la CES se positionne sur une « politique de modération salariale compatible avec la stabilité monétaire » prônée par la commission. Si son secrétaire E. Gabaglio considère que la stabilité monétaire « ne peut être une fin en soi », il n'en a pas moins estimé qu'elle reste « la pré-condition à la réalisation, au travers de la coordination des politiques budgétaires d'investissement et fiscales des États membres, du "plus" de croissance qui nous fait défaut ». En clair : pas touche aux profits et aux équilibres macro-économiques, quelques miettes pour les salarié(e)s !

Les communiqués et les résolutions de la CES sont très caractéristiques de cette tendance à accompagner les directives européennes pour donner des gages de respectabilité et de représentativité. Ils sont rédigés dans une langue alambiquée qui atteste de ses accointances avec les eurocrates de la commission.

Les orientations de la CES sont donc au mieux, sur le terrain économique et social, les mêmes que celles des militants politiques d'ATTAC (la taxe Tobin est intégrée aux revendications de la CES à Laeken) qui prônent le libéralisme réformé ou l'humanisation du capitalisme, le dialogue social contre de la lutte des classes. Comment en serait-

il autrement, puisque la CES s'est constituée pendant la guerre froide en s'appuyant sur les confédérations liées à la social-démocratie et à la démocratie chrétienne, pour s'élargir ensuite par cooptation à d'autres confédérations (CFDT, CFTC, CGT, FO, UNSA, CSC, FGTB, UGT, CISL, CGIL, DGB...) dont nous connaissons l'incapacité et la répugnance à organiser les grèves et la grève générale, seules capables de remettre en cause durablement la logique du patronat et des pouvoirs nationaux. De sommet en sommet, la CES continue donc d'entretenir le mythe du capitalisme à visage humain. Comme si nos maigres acquis (retraites, congés payés, santé, éducation ou droits syndicaux) étaient le résultat d'un élan humaniste du patronat et de l'Etat et non des luttes sociales.

#### **Vers une nouvelle donne paritaire et co-gestionnaire**

Si pour l'heure, les moyens d'action de la CES sont plutôt le lobbying auprès de la commission et les rencontres avec des parlementaires... sa stratégie (et celle des syndicats nationaux qui la composent) est de décrocher une participation aux décisions de la commission et des organismes sociaux européens. La cogestion et l'association salariés-patrons ! C'est cette stratégie du syndicalisme de connivence et de proposition qui a provoqué des débats sans lendemain au sein de la CGT française lors de son ralliement à la CES et de son rapprochement préalable avec la CFDT.

Les stratégies de course à la représentativité de la CES sont déjà soutenues par les Etats nationaux qui, par les lois Lols, Bassanini et Perben (en Espagne, en Italie et en France) concourent à l'élimination des syndicats anti-capitalistes de base pour ne tolérer que ceux affiliés à la Confédération européenne des syndicats. La nouvelle donne paritaire et co-gestionnaire implorée par la CES pour mieux confisquer l'expression des revendications

des salarié(e)s, lui procurerait aussi de nouvelles subventions.

Les manifestations européennes de la CES sont toujours programmées en semaine, mais jamais accompagnées d'appels à la grève qui permettraient aux salariés de se mobiliser. Elles prennent donc la forme de promenades bien encadrées par les permanents des directions syndicales. Cela n'est pas une originalité européenne, nous sommes habitué(e)s aux « *journées d'action* » nationales, alibis de nos confédérations réformistes nationales. Ces manifestations médiatisées à grand renfort de subventions européennes et patronales, permettent de détourner les salariés des véritables luttes en leur présentant le spectacle d'une contestation de façade et d'un internationalisme au rabais, plutôt du type « *Europe forteresse* ». Les régressions sociales peuvent s'opérer sous le contrôle syndical de la CES et de ses spectacles européens. Pendant ce temps là, les licenciements se multiplient et, malgré les CE (comités d'entreprise) européens, aucune action sociale d'envergure n'est organisée pour s'opposer à la lutte des classes que le patronat nous livre tambour battant.

#### **La C.E.S. dans la lutte à Bruxelles ?**

La participation de la CES au contre-sommet de Bruxelles est donc totalement négociée par avance avec la Commission Européenne et le gouvernement belge, tant sur la forme que sur le fond. La connivence est totale avec les États et les bureaucraties européennes qui y trouvent aussi prétexte à entretenir l'illusion de la participation démocratique et de la « *nouvelle gouvernance* », version européenne et sociale

de la « *démocratie de proximité* ». Les représentants de la Commission européenne, MM. Santer et Prodi, ont d'ailleurs déjà évoqué le rôle qu'ils assignent à la Confédération européenne des syndicats. M. Santer a notamment souligné « *le soutien des partenaires sociaux au processus de l'Union économique et monétaire et la poursuite de la modération salariale, qui ont été un facteur clé pour la réussite de l'UEM* ».

#### **L'internationale rouge et noire**

L'internationale rouge et noire renforce sa présence aux contre-sommets, elle y porte d'autres analyses et d'autres stratégies tout en rappelant que les luttes sociales ne se gagnent pas sur les boulevards d'Amsterdam, de Cologne, Nice, Göteborg ou Bruxelles, mais sur le lieu de travail. De plus en plus, notre présence doit permettre aux salariés de la base, qui refusent que leurs vies soient régentées par des autorités bureaucratiques politiques ou syndicales, de choisir aussi leur cortège lors de ces manifs européennes.

A Bruxelles et tous les jours sur nos lieux de travail et de vie, c'est l'internationalisme anarchosyndicaliste et syndicaliste révolutionnaire qu'il faut construire pour mettre fin à la domination et à l'exploitation. Plutôt que d'attendre les éventuelles avancées sociales ou réformes démocratiques proposées par la CES, la Commission européenne ou le parlement de Strasbourg, la CNT encourage les travailleurs à se réapproprier leurs revendications en organisant eux-mêmes leur lutte. ■

Aldo (CNT-Lille).



LES  
TRAVAILLEURS  
N'ONT PAS  
DE PATRIE...

**L**e camp de Sangatte est une création de l'Europe forteresse. Ce camp, qui laisse des milliers de personnes dans une "situation dite illégale", mais en réalité tout à fait officielle et délibérée, est la conséquence des politiques d'immigration menées par les différents Etats de l'Union Européenne : "la fermeture des frontières".

Cette politique affichée est avant tout parfaitement absurde. Quels que soient les dispositifs mis en place, les frontières resteront des passoires.

Cette politique affichée est criminelle.

Cette politique affichée n'est qu'un leurre qui permet de trier, sélectionner, contrôler dans un but économique.

Cette politique affichée n'est en fin de compte qu'une fabrique à sans-papiers, main d'œuvre exploitable et corvéable à merci.

Limitant et restreignant l'immigration afin de mieux la contrôler, dans un but lucratif, les Etats européens s'en prennent aussi au droit d'asile, le vidant de sa substance.

**Le droit d'asile est mort !**

Son existence, d'ailleurs n'a jamais été qu'un masque utilisé dans le cadre de la division Est-Ouest. Après l'écroulement des régimes communistes, et dès lors que ce monde paraît réunifié idéologiquement mais surtout économiquement et financièrement, le masque peut tomber. L'utilité idéologique de la Convention de Genève de 1951 sur les réfugiés n'est plus.

# LIBERTE DE CIRCULATION LIBERTE D'INSTALLATION



Affiche réalisée par les syndicats CNT de la côte d'Opale

Ainsi, en 1950, 350 000 réfugiés étaient placés sous la protection de la France. En 1999, ils n'étaient plus que 108 102. Y aurait-il moins de conflits dans le monde ?

De fait on assiste au sein de l'Europe, depuis de nombreuses années, à un alignement par le bas des lois sur l'asile qui s'apparente à une course à celui qui deviendra le moins attractif. En 1998 fut même proposé par l'Autriche non encore « haïderisée » mais toujours social-démocrate, la suppression pure et simple de la Convention de Genève.

déclarant lutter contre ces "exploiteurs de la misère humaine" ont instauré des amendes pour les entreprises de transport qui acheminent des étrangers dépourvus de visa, les transformant ainsi en auxiliaires de police. Mais cette politique est inefficace pour empêcher les étrangers d'entrer sur le territoire. Elle les empêche juste de le faire légalement et a pour effet d'augmenter les coûts et les risques du voyage. On s'émeut sur le drame de Douvres (58 chinois retrouvés morts dans un camion frigorifique en juin 2000)... et on renforce les mesures qui conduisent à ce drame.

## A la libre circulation des marchandises et des capitaux, nous opposons la liberté de circulation et d'installation des personnes.

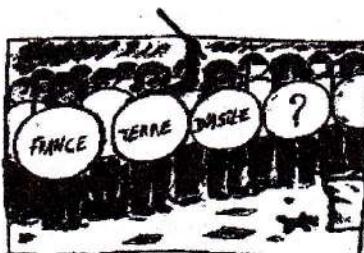
Techniquement, les obstacles posés au demandeur d'asile, sont multiples et répartis tout au long de son parcours. Ainsi est-il devenu quasiment impossible pour la plupart d'entre eux de gagner légalement un "pays d'accueil" : délivrance aléatoire de visas, arrestations et renvois arbitraires aux frontières (zones d'attente), dispositifs policiers et militaires aux frontières de l'Europe. En conséquence, qui fuit son pays est livré aux passeurs dont le prix sera proportionnel aux difficultés rencontrées. Les Etats européens

Lorsque le réfugié parvient à pénétrer sur le territoire européen, le parcours du combattant continue. Soupçonné de vouloir s'inviter au festin et/ou d'être un criminel, il est confronté aux difficultés d'accès à la procédure d'octroi du statut de réfugié. En France, soumis à l'accord préalable d'une Préfecture, tributaire de délais de dépôts de plus en plus long (une arrestation suivie d'une expulsion pouvant intervenir entre temps), il verra son dossier soumis à l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA), machine qui dans les

faits n'est qu'un garde-frontière supplémentaire et qui le déboutera 9 fois sur 10. L'OFPRA, sous la tutelle du ministère des affaires étrangères applique en effet la Convention de Genève d'une manière de plus en plus restrictive. Le dit statut est aussi détourné par la multiplication de protections temporaires et précaires dans les différents pays européens : *asile territorial, asile humanitaire, statut B, protection temporaire...*

Au niveau de la législation européenne, un arsenal de mesures renforce ces dispositifs locaux. Les accords de Schengen et Dublin ont instauré le principe de la responsabilité unique d'un Etat membre dans l'examen de la demande, cet Etat devant être le premier pays "d'accueil". Dans ce cadre, fut instauré le système informatique Schengen (SIS) qui fiche tous les demandeurs d'asile et autres immigrés empêchant quiconque, débouté du droit d'asile dans un pays d'en faire la demande ailleurs.

Des défenseurs du droit d'asile défendent une politique d'accueil des réfugiés détachée de la gestion des flux migratoires. En cela, ils sacrifient les "simples immigrés" pour préserver les "réfugiés". Cette position distinguerait des réfugiés dits "économiques" et des réfugiés dits "politiques". Hors, il est impossible de distinguer réellement entre réfugiés "économiques" et "politiques" tant les conflits existant sur la planète sont complexes et toujours empreints d'une dimension économique. Le politique et l'économique sont deux problèmes inextricables et indissociablement liés (cf. Françafrigue).



Quand un Etat décide de s'en prendre aux étrangers, il ne fait pas dans le détail. Il n'existe pas de solution entre le contrôle coercitif et l'ouverture des frontières. Il n'y pas d'autre choix, ne serait-ce que pour défendre intégralement le droit d'asile que de revendiquer la liberté de circulation. ■



Collectif des Sans (Lille).

## - PETITION -

### Pour un statut européen des réfugiés et leur libre circulation dans l'Union Européenne,

nous réclamons le respect intégral de la Convention de Genève de 1951 sur les réfugiés, signée par la France, le Royaume-Uni et tous les Etats membres de l'Union.

Que tout demandeur d'asile, dès le dépôt de sa demande dans un pays de l'Union Européenne, soit reconnu citoyen-résident de plein droit de tous les pays de l'Union Européenne !

| NOM | ADRESSE COMPLETE | SIGNATURE |
|-----|------------------|-----------|
|     |                  |           |
|     |                  |           |
|     |                  |           |
|     |                  |           |
|     |                  |           |
|     |                  |           |
|     |                  |           |
|     |                  |           |
|     |                  |           |
|     |                  |           |

Avec le soutien de membres de : AC !, LdH, Attac Boulogne, Attac Littoral, CNT, Emmaus, Mission Etudiante, Pastorale des migrants, collectif CSUR, les alternatifs, les verts du calaisis, Action Catholique Ouvrière ACAT, CCFD, Artisans du Monde, la belle étoile, Opale écologie, CSP d'Amiens, CSP de Lille, CIMADE, GISTI ...

A renvoyer à : *Ligue des Droits de l'Homme  
1326 chemin de halage  
62137 Coulogne*

## SOLIDARITE AVEC LES DEMANDEURS D'ASILE

**V**oici plus de deux ans que des centaines d'hommes, de femmes et d'enfants de divers pays et nationalités s'entassent dans un camp surpeuplé géré par la Croix Rouge à Sangatte (près de Calais) et tentent désespérément de traverser le détroit pour atteindre le Royaume Uni où ils croient avoir une vie meilleure.

Qui peut sérieusement penser que des êtres humains quittent leurs villes ou villages, leurs familles et amis, parcourant des milliers de kilomètres dans des conditions souvent terribles S'ILS NE SE SENTENT PAS OBLIGES DE LE FAIRE ?

Qui peut sérieusement penser que des êtres humains, sur la côte française, tentent de passer en Grande Bretagne au péril de leur vie (et il y a déjà plusieurs morts) S'ILS NE SE SENTENT PAS OBLIGES DE LE FAIRE ?

- Ces gens sont victimes de l'exploitation, de l'oppression, de la misère, de guerres internes ou externes, de régimes corrompus et totalitaires, trop souvent soutenus par les nations occidentales.
- Ils sont aussi victimes de mafias, de gangs et autres passeurs peu scrupuleux.
- De plus, ils sont victimes d'Etats soi-disant « socialistes » en France et au Royaume Uni qui n'ont d'autre réponse à apporter que la répression policière, tout en laissant des sociétés multinationales voraces tirer d'énormes profits de ceux qui n'ont plus rien à perdre.

En d'autres termes, ils sont - eux aussi - victimes de la globalisation capitaliste. A titre d'exemple de ces pratiques

scandaleuses, nous citons la multinationale d'origine française SODEXHO, mais elle n'est pas la seule à profiter de la misère humaine.

A la CNT, nous disons clairement que le Royaume Uni est loin d'être un paradis pour les réfugiés et demandeurs d'asile. Néanmoins, en tant qu'anticapitalistes et internationalistes, nous estimons que les êtres humains - à commencer par ceux qui fuient toute forme de persécution - devraient avoir le droit de circuler et de s'installer là où ils le veulent.

Avant de porter des jugements subjectifs sur les exilés, avant de faire signer des pétitions demandant la fermeture du camp de Sangatte (ou d'autres), il est indispensable de bien comprendre à quoi sont confrontés ces personnes et ce d'autant plus que les récents événements internationaux ne peuvent qu'aggraver la situation.

Travailleurs et exploités du monde entier, unissons nous ! ■

Coordination des syndicats  
CNT de la côte d'Opale.

## LA SITUATION AU ROYAUME UNI

### Pourquoi le Royaume Uni ?

- Beaucoup de réfugiés viennent de pays de l'empire britannique et maîtrisent plus ou moins la langue anglaise.
- Ils espèrent être aidés par les communautés de leurs pays d'origine déjà installées en Grande Bretagne.
- Ils comptent sur une législation qui, jusqu'à présent, se voulait un peu plus humaine que dans d'autres pays, leur permettant au moins d'avoir un logement et des allocations de survie.
- Il n'existe pas de carte d'identité, donc pas de contrôle dans les rues au Royaume Uni.
- On y trouve facilement des petits boulots, très mal payés et au noir.

### Le mythe du « paradis pour réfugiés »

Jusqu'à une époque récente, toute personne ayant réussi à entrer sur le sol britannique



pouvait faire une demande d'asile et était prise en charge par les autorités locales (aide sociale des municipalités, organismes agréés, etc...). En théorie, une réponse positive ou négative devait être donnée dans les six mois. Mais, dans la pratique, ces délais ne sont pas respectés vu le nombre de demandes. Bien souvent, au bout de trois mois, certains demandeurs trouvent un emploi au risque de perdre leur chance d'obtenir le statut de demandeur d'asile.

Le 1<sup>er</sup> mai 2000, le gouvernement néo-travailliste de Tony Blair introduisait une réforme qui n'a pas fait rire grand monde : la création du « National Asylum Support Service » (NASS). Le NASS est sous contrôle direct du Home Office (ministère de l'intérieur) et sa création marque un très net durcissement de la condition des immigrants.

- D'abord, ils ne peuvent plus choisir où ils veulent s'installer et sont dispersés arbitrairement dans tout le pays.
- Suivant les cas, ils sont logés dans des « Council Flats » (appartements souvent dégradés appartenant aux municipalités), dans des habitations insalubres pour le plus grand profit de propriétaires privés ou encore dans des camps de rétention qui, le plus souvent, sont des prisons qui cachent leur nom.
- Le système d'allocation est lui aussi entièrement modifié. Désormais, ces allocations sont versées sous forme de bons d'achat « Vouchers » de 50 pence, 1 £ et 5 £ suivant un barème qui était le suivant au moment de la création du NASS :

Personne de 18 à 24 ans :  
£ 28,95 par semaine

Personne de plus de 25 ans :  
£ 36,54  
Couple : £ 57,37  
Parent isolé : £ 36,54  
Enfant < de 16 ans : £ 26,60  
Enfant de 16 à 17 ans : £ 31,75

Ces sommes comprennent un bon d'achat spécial de 10 £ qui peut être échangé contre de l'argent liquide et qui est destiné à payer les transports en commun, le téléphone, etc... Le reste ne peut servir qu'à payer des achats dans des chaînes de magasins ayant conclu des accords particuliers avec les autorités. Ces bons ne peuvent qu'être utilisés pour acheter des produits dits de luxe, comme l'alcool, le tabac, les jouets pour enfant, etc...

Ces mesures ont un but clairement avoué : disperser, isoler, humilier et faire survivre les demandeurs d'asile au-dessous du seuil de pauvreté pour tenter de décourager l'immigration.

#### A qui profite la misère ?

Les mêmes politiciens qui ont concocté ces mesures pour soi-disant lutter contre « *l'invasion de la Grande Bretagne* » ont confié la gestion de tout le système à une douzaine de sociétés privées qui se partagent un marché juteux. Poursuivant la politique de privatisation de Margaret Thatcher, le gouvernement social-démocrate de Blair a laissé les prisons aux mains de compagnies comme « Group 4 », « Premier Prison Service » (du groupe américain « Wackenhut ») et autres. A ce titre, ces sociétés interviennent également dans les centres de rétentions pour réfugiés.

Même si, de l'aveu du Home Office, le système des bons d'achat coûte beaucoup plus cher que l'ancienne réglementation, des millions de livres ont été versées au UK Detention Service (UKDS). Si le montant exact est officiellement tenu secret, on sait que le principal actionnaire du UKDS est la multinationale d'origine française SODEXHO. Et que c'est cette même société qui a conçu et fait imprimer des bons d'achat après avoir remporté le marché. Ainsi la SODEXHO a créé une véritable monnaie parallèle, que l'on appelle déjà l'ASYLO par dérision, à usage des nouveaux « sous hommes » que sont les réfugiés.

Mais il n'y a jamais assez de profit pour les requins du Capital. La SODEXHO veut en plus que les réfugiés prennent eux même en charge l'entretien (réparations, nettoyage, confection de repas, etc...) des centres de rétention pour 34 pences de l'heure (3 F 40), soit à peu près 12 £ par semaine. C'est à dire, par dérogation du gouvernement, 1/10<sup>ème</sup> du salaire minimum légal au Royaume Uni ! S'ils refusent de travailler mais acceptent un « programme d'activités », ils recevront 6 £ par semaine. Et s'ils refusent totalement de coopérer, 4 £ pour nettoyer leurs chambres. Pour la SODEXHO, « ... cela va permettre d'économiser des millions de livres en personnel... ».

Si l'on ajoute à cela que les patrons qui embauchent des clandestins ne sont pas poursuivis, on ne peut que constater la duplicité d'un système qui, d'un côté réprime les demandeurs d'asile, et de l'autre en profite largement.

Laissons le mot de la fin au député libéral-démocrate (donc peu suspect d'être un révolutionnaire) Norman Baker : « ... Ceci n'est pas le genre de traitement que l'on peut attendre d'une démocratie civilisée... ça ressemble aux goulags soviétiques ou chinois... C'est une honte que le gouvernement soit prêt à verser des millions de livres à une compagnie qui, elle, est prête à exploiter les demandeurs d'asile d'une manière si cruelle... ». ■

CNT - octobre 2001  
(sources principales : Direct action, The guardian, The observer).

#### La SODEXHO

Société d'origine marseillaise intervenant dans le secteur de la restauration (hôtels, cantines...). Connue pour son horreur des syndicats, son PDG Pierre Bellon (l'un des hommes les plus riches d'Europe) a étendu ses activités : « ... Je faisais des affaires dans l'hôtellerie mais, avec les prisons, on est certain d'avoir 100 % de taux d'occupation... » a-t-il déclaré. La Sodexo a emporté de nombreux marchés aux USA, en Allemagne et en Belgique où elle veut introduire des bons d'achats pour étudiants et chômeurs, en Turquie pour les cantines de l'armée... ■

## LE COLLECTIF DE SOUTIEN AUX REFUGIES DE SANGATTE...

I y a deux ans, le collectif « CSUR », majoritairement composé d'humanitaires et de catholiques (plus « AC ! » et « Les Verts ») avait obtenu la création d'un centre d'accueil géré par la « Croix Rouge ». Les réfugiés, arrivant en masse à Calais, dormaient jusque là dans un parc public du centre ville et sur des terrains autour de l'hoverport... Le hangar utilisé pour l'accueil appartenait à la compagnie « Eurotunnel » qui, depuis, a réclamé régulièrement la fermeture du centre.

Dans le village de Sangatte, un collectif s'est créé sous l'égide du maire (inspecteur de l'éducation nationale) et d'un médecin, pour réclamer également la fermeture du centre d'accueil, avec des discours incitant à la haine raciale.

Il y a un mois, un autre collectif s'est mis en place à Calais, en réaction à la montée de propos haineux vis à vis des réfugiés et pour dénoncer l'impasse de la situation. Rapidement, des associations et groupes très divers (\*) se sont retrouvés pour organiser un weekend d'actions qui montrerait notre solidarité avec les réfugiés. L'appel commun réclame un statut européen pour tous les migrants ainsi que leur libre circulation au sein de l'Union Européenne. Des contacts sont pris avec des groupes d'autres régions. Les messages de soutien arrivent de toutes parts. Le CSP de Lille, les CAE (comités anti-expulsion) de Paris et de Bruxelles, Droits Devant, Act Up, FTCR, Mrap, Gisti, Cimade... qui diffusent l'appel à la mobilisation pour le 20 octobre à Calais.

Etant donné la diversité des groupes composant le collectif

local (humanitaires, libertaires, catholiques, associatifs, politiques) et la volonté de respecter les façons de faire de chacun, l'organisation sera quelque peu chaotique.

Une célébration multireligieuse, indiquée dans le programme officiel, n'aura pas été au goût des libertaires (CNT et FA). Les affichages sauvages et leurs messages seront considérés, par les

- d'organiser un concert dans le centre de la Croix Rouge,
- d'appeler à une marche solidaire de nuit sur la route « Sangatte-Coquelles »,
- de traduire en farsi et en anglais le programme du weekend pour l'afficher sous le hangar et affirmer aux réfugiés qu'une partie de la

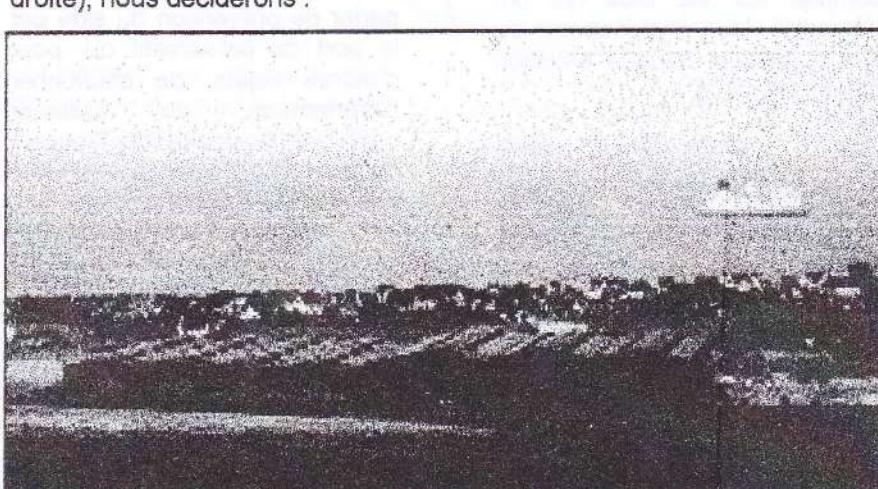
population française est avec eux, prête à les soutenir.

Malheureusement, le directeur de la Croix Rouge, sous l'influence des humanitaires du collectif, fera en sorte d'annuler le concert et de ne diffuser aucune information...

Nous doutions donc de pouvoir rencontrer des réfugiés sur le chemin (le samedi étant un jour où les tentatives de passage en Angleterre sont réduites) et nous craignions que la symbolique solidaire ne soit pas perçue...

Pourtant, la venue de français à l'entrée du centre (une grille à 300 m du hangar, gardée en permanence par un car de CRS qui filtrent les entrées) se propagea rapidement et la présence d'un ancien réfugié permettra d'expliquer aux migrants les raisons de notre venue.

Nous pensions n'être qu'une dizaine à marcher... Nous nous retrouverons à une cinquantaine d'occidentaux, accompagnés d'environ 200 migrants...



Le centre de réfugiés de Sangatte (photo « Gisti »).

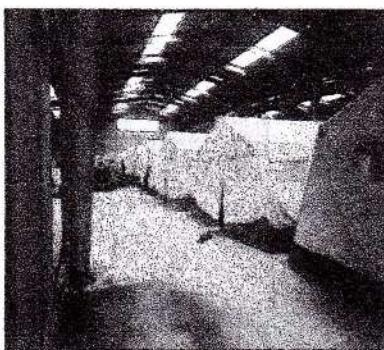
Les discussions ne seront pas faciles étant donné le peu de migrants parlant anglais, mais ceux-ci nous ont bien fait entendre qu'ils appréciaient notre démarche. Ils ont profité de la venue d'une journaliste locale (appelée à la dernière minute) pour dénoncer leur condition de vie dans le centre d'accueil, les incidents et agressions racistes, et leur volonté d'organiser eux même une action.

A la fin de la marche, la majorité des migrants présents avec nous sur la route décidèrent de tenter leur chance pour gagner l'Angleterre. Et nous sommes repartis avec la détermination de les soutenir dans les actions et manifestations qu'ils souhaiteront organiser prochainement. Les soutenir... et non se substituer à eux ! Nous impliquer avec eux... et non les infantiliser à la manière des humanitaires !

Quand le collectif se réunira pour un bilan et décider des suites de la mobilisation, nous affirmerons notre volonté de continuer la lutte sur tous les fronts. Humanitaires, politiques, religieux, libertaires et associatifs... nous avons tous un rôle à jouer.

Etablissons des réseaux avec tous ceux qui veulent lutter pour le respect des droits fondamentaux ! Les collectifs de sans-papier, anti-expulsion et anti-fascistes sont nombreux en Europe. Nous devons créer un rapport de force et ne plus compter sur les élus qui ont démontré leur impuissance ou leur culpabilité dans la situation des migrants. ■

Marie (CNT - Calais).



A l'intérieur du centre de réfugiés de Sangatte.

\* ACI, CNT, LDH, Attac, Emmaus, Mission étudiante, Pastorale des migrants, Alternatifs, Verts, ACAT, CCFD, Artisans du Monde, La Belle étoile, Opale écologie, Cimade, Gisti, FSU, Action catholique ouvrière.

### Pour plus d'info...

Sur le site « [zpajol](http://atlas.bok.net/zpajol/) » : des informations nationales et internationales sur les luttes liés aux immigrants  
<http://atlas.bok.net/zpajol/>

Sur le site du GISTI (groupe d'intervention et de soutien des travailleurs immigrés) : un dossier important sur Sangatte  
<http://www.gisti.org/>

## A TRAVERS LA PRESSE POUR ENFANTS

**L**e groupe « Play Bac Presse » possède (en plus de la série « Les incollables ») 3 gros titres : « L'actu », « Mon quotidien » et « Le petit quotidien », régulièrement envoyés en envoi dits promotionnels dans les écoles aussi bien privées que publiques.

Lorsque les salariés travaillent sur des envois concernant spécifiquement les écoles privées, il leur est interdit lorsque le sujet s'y prête, de parler de prévention du sida par le port du préservatif ou, pour d'autres sujets, de cautionner l'avortement, de critiquer certaines positions du Vatican, de parler de tolérance envers des minorités sexuelles, etc...

La plupart des articles écrits notamment dans « Mon quotidien » et « L'actu » relève purement et simplement du publi-reportage sous couvert d'information (voir l'apologie de la « Playstation 2 », du portable multi-fonctions de SFR, les nouveautés « Pokémons », le dernier modèle de « Nike », etc...), ce qui va totalement à

l'encontre de la déontologie du journaliste, la direction n'hésitant pas à négocier avec certaines entreprises de produits destinés aux enfants et ados, des envois « d'échantillons gratuits » mis sous plis avec des numéros de ces journaux (exemple : des cartes à jouer en jeux de rôle).

La direction, à l'encontre de toutes les dispositions légales très strictes régissant les publications destinées à la jeunesse, allant même jusqu'à revendre ses listes d'abonnés à différentes entreprises ciblant le marché de la jeunesse (ce qui vous expliquera pourquoi un petit questionnaire est souvent joint à tout formulaire d'abonnement).

Nombre de journalistes désireux d'accomplir correctement leur travail en accord avec leur conscience sont outrés par de telles pratiques, mais la répression syndicale et le harcèlement moral au sein de « Play Bac Presse » est tel que, jusqu'à présent, rien n'a pu y être changé... ■

C.N.T.

## Boycott

Pour dénoncer cette situation et protester contre le licenciement - pour « incompatibilité d'humeur » (sic !) - de Babouse (notre camarade de Boulogne-sur-Mer, reporter et dessinateur à « L'actu »), des enseignants et des parents d'élèves ont décidé de boycotter les publications de « Play Bac Presse ».

Si telle est votre intention, prévenez le rédac' chef et le gérant en écrivant à l'adresse suivante :

Play Bac Presse  
 21 rue du petit musc 75004 Paris  
 Tél : 01 53 01 23 60. Fax : 01 53 01 23 99  
 E-mail du rédac' chef : [f.dufour@playbac.fr](mailto:f.dufour@playbac.fr)  
 E-mail du gérant : [j.saltet@playbac.fr](mailto:j.saltet@playbac.fr)

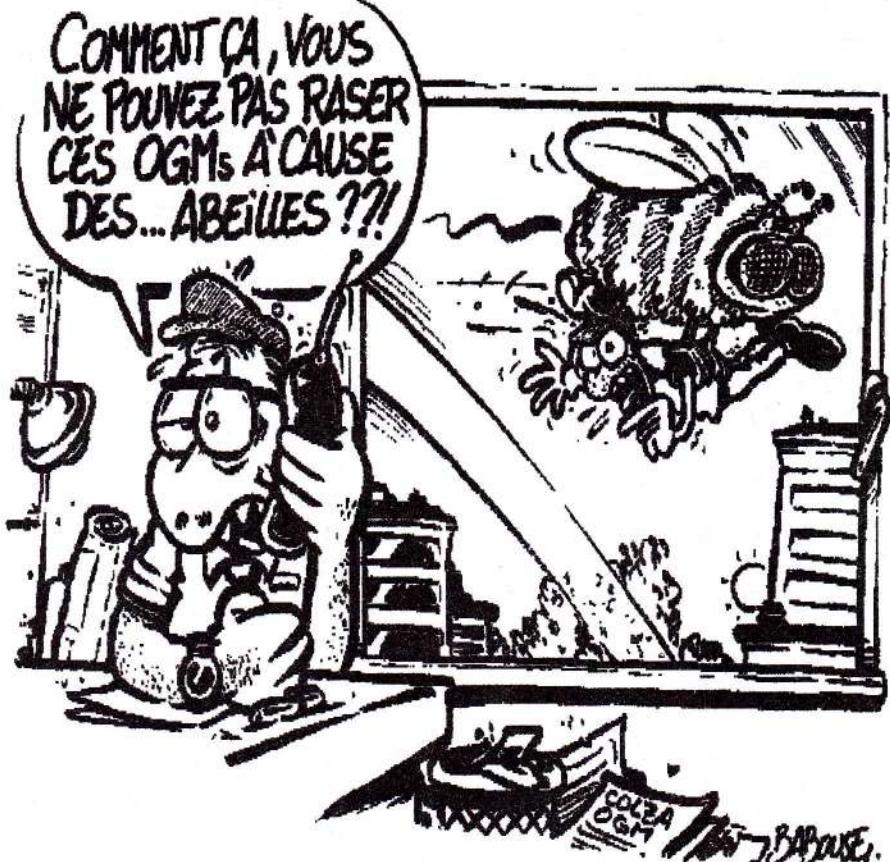
## NON AUX ESSAIS DE CULTURES TRANSGÉNIQUES !

**A** l'initiative de la Confédération Paysanne du Nord / Pas-de-Calais, une cinquantaine d'activistes anti-OGM a procédé dans la matinée du samedi 15 septembre à Avelin à une récolte « préventive » de betteraves sucrières génétiquement modifiées.

Le commando, composé de militants syndicalistes (Confédération Paysanne et CNT), écologistes (membres de « Greenpeace » participant à titre individuel), associatifs (AC et ATTAC), citoyens sans étiquette et élus politiques (2 Verts), a donc arraché des betteraves sur une parcelle d'environ 3 000 m<sup>2</sup>.

Les quelques gendarmes qui assistaient à l'arrachage n'ont eu d'autre choix que celui de laisser faire. Ils ont relevé les numéros des plaques d'immatriculation des véhicules stationnant sur le chemin, et quelques minutes après le départ des manifestants, deux paniers à salade se dirigeaient vers le champ. L'affaire est à suivre, puisque le groupe Adventa a déposé une plainte à la gendarmerie de Pont-à-Marcq et les participants sont facilement identifiables par le biais des images des médias présents (France 3, Nord Eclair et Voix du Nord).

Si l'action, organisée essentiellement de bouche à oreille, était réussie et a connu de nombreuses retombées médiatiques, certains ont regretté sa récupération politique ainsi que l'accaparement des médias par la Confédération Paysanne (une douzaine de militants) et les Verts (2 personnes sur 50) pendant que les autres s'activaient à arracher les plantes. On a même pu lire dans la presse régionale que « les Verts, accompagnés de quelques militants écologistes,



ont mené une nouvelle action contre les OGM »<sup>(1)</sup> ! D'autres ont déploré le fait que personne n'ait demandé de comptes à la Préfecture et à la Mairie (des maires ont interdit les cultures OGM dans leur commune) et que la récolte n'ait pas été déversée dans un lieu symbolique.

Le site d'expérimentation, contrôlé par la multinationale Adventa, avait été repéré par les agriculteurs et on ne peut s'empêcher d'être frappé par le fait que les betteraves transgéniques poussent en plein air, non loin des betteraves « traditionnelles ». Pas de séparation entre les deux espèces cultivées ! Aucun dispositif pour prévenir les risques de pollution génétique !

Un militant de la Confédération Paysanne a d'ailleurs trouvé des betteraves « montées » au milieu des betteraves génétiquement modifiées. La betterave est une plante qui pousse sur une période de deux ans. La première année sert à former sa tubercule qui constitue ses réserves pour l'hiver. Pendant la seconde, la tige se forme grâce aux réserves ; des graines et des fleurs

apparaissent. Lorsque les entreprises de biotechnologies organisent des essais de betteraves transgéniques, elles prétendent qu'il n'y a pas de risque de dissémination dans l'environnement puisque les plantes sont dans leur première année, et que par conséquent il n'y a pas de graine, donc pas de pollinisation possible. Or s'il y avait des betteraves « montées » (donc avec tiges et graines) dans la parcelle d'essai à Avelin, il existe de fortes « chances » pour que les éléments naturels (vent, animaux, chaîne alimentaire, etc...) aient contaminé les champs voisins non-transgéniques. Les risques imprévisibles, incontrôlables et irréversibles dont les OGM pourraient être responsables sur l'environnement à long terme sont, avec le scandale du brevetage du vivant et la dépendance des paysans de la planète aux firmes multinationales, l'une des préoccupations essentielles des opposants aux manipulations génétiques dans l'agriculture. Rappelons qu'il ne s'agit plus d'améliorer des variétés de plantes, fruits ou légumes en les croisant, mais de franchir les barrières entre les espèces

animales, végétales ou humaines, et que les conséquences à moyen et long terme n'ont pas été évaluées ! Selon une enquête de l'AFSSA (agence française de sécurité sanitaire des aliments), 41% des semences sont d'ores et déjà contaminées par les OGM.

Le 17 août dernier, le « Journal européen des technologies et recherche alimentaire » a révélé, dans un soja de Monsanto, la présence d'un ADN inconnu de 530 paires de gènes ne correspondant pas au dossier transmis par Monsanto pour obtenir une autorisation de commercialisation en 1996<sup>(2)</sup>.

Personne n'est capable de fournir d'explication à ce phénomène, et cela appuie les protestations des chercheurs anti-OGM lorsqu'ils craignent des mutations génétiques incontrôlables et imprévues.

Face à ces risques pour la planète, face à l'asservissement qui guette les paysans du monde entier (pour les Etats-Unis et le Canada, c'est en partie fait), face à l'appropriation et la commercialisation du patrimoine génétique des être humains au profit des multinationales des biotechnologies et de l'industrie pharmaceutique, refusons les OGM et agissons ! ■

Virginie D. (CNT - Lille).

(1) « La Voix du Nord » du 16/09/2001.

(2) « Silence » d'octobre 2001.



## OGM... OU POURQUOI NE PAS SE TROMPER DE COMBAT !

Et si - au lieu de laisser discourir les experts et les politiciens sur la gestion des risques et dangers liés aux OGM (leurs conséquences sur la santé humaine, sur la biodiversité, etc.) - nous décidions de repasser à l'action.

En effet, derrière les recherches privées et publiques, derrière les discours sur la santé ou la lutte contre la faim dans le monde, il n'y a qu'un seul objectif : faire du profit en privatisant les semences ; tout individu s'y opposant étant classé rétrograde, irrationnel...

Il y a cinquante ans, cette soumission aveugle au dogme du Progrès a déjà provoqué une catastrophe. L'apparition des maïs hybrides fut la première attaque sur le droit des paysans à re-semer leur récolte. La promotion du système de production associé « maïs-soja » favorisa lentement mais sûrement la disparition de nombreuses exploitations, la concentration des terres et le remplacement des prairies par des champs de maïs (véritable scandale écologique que continuent à nier les tenants de l'agriculture productiviste appelée désormais raisonnée).

Les OGM ne sont que la dernière mouture en date de l'offensive du système agro-industriel contre l'autonomie paysanne. Sous couvert d'aider les pays du Tiers-Monde à résoudre leurs difficultés alimentaires, on oublie d'évoquer les origines du problème : l'expropriation généralisée des paysans, la destruction d'agricultures locales soigneusement transformées par les multinationales occidentales en entreprises exportatrices ultra-spécialisées.

Rassurez-vous, nous ne sommes pas de dangereux obscurantistes considérant les OGM comme une transgression blasphématoire d'un ordre divin ou naturel. Nous dénonçons « juste » une des dernières étapes de la réification de l'homme et de la nature, envisagés du seul point de vue capitaliste.

Nous n'avons rien à attendre des multinationales, rien non plus de nos chers élus. Faut-il rappeler comment une ministre « verte » a autorisé des OGM et instrumentaliser la lutte anti-nucléaire à des fins électoralistes...

Pour ces raisons, la lutte anti-OGM ne doit pas tomber dans les mêmes travers. Si les experts se rangent quelquefois de notre côté, ils participent le plus souvent à la désinformation dominante. Refusons leurs fausses victoires : filières non-OGM, traçabilité, expertises scientifiques « indépendantes ». Ce combat doit être gagné par l'action directe.

Puisque personne ne produit et ne mange à notre place, ne laissons plus nos faux et fauilles rouiller dans nos greniers et passons à l'action ! ■

C.N.T.

## CHASSE : LES TERRORISTES FONT LA LOI !

**A** quelques mois de la campagne des présidentielles, les menaces physiques et les pressions électoralles des chasseurs s'intensifient à l'encontre du gouvernement et de ses représentants, ainsi qu'auprès des associations de protection de la nature. Dans le Nord / Pas-de-Calais, les écologistes ont eu affaire par deux fois aux chasseurs cet été. La première concerne la reprise du braconnage sur la réserve naturelle du Platier d'Oye, constatée par une délégation d'associations écologistes (Nord Nature, ROC, ODAS, GON, LPO) le 11 août dernier. En effet, l'ouverture de la chasse au gibier d'eau, fixée au 1<sup>er</sup> septembre par la directive européenne pour la protection des oiseaux migrateurs, a été avancée au 10 août par un arrêté préfectoral.

La manifestation, largement médiatisée, avait pour but de dénoncer une fois encore la complicité scandaleuse entre le Préfet du Pas-de-Calais et les braconniers de la région. Depuis des années, on trouve à l'entrée de l'observatoire principal de la réserve un tableau encadré et grillagé, donnant quelques consignes aux chasseurs : éviter de laisser traîner les cartouches de leurs armes ou leurs déchets sur les lieux, alors que la chasse y est interdite depuis 12 ans... C'est sous « l'escorte » des gendarmes (et oui, voilà une des rares occasions où leur présence est « rassurante » !) que les manifestants ont conduit les journalistes aux huttes illégales, avant de quitter les lieux sous les insultes de quelques Cromagnons en treillis. C'est un tout autre genre de chasseurs auquel nous étions opposés une semaine plus tard...

Jeudi 16 août : nous sommes au tribunal administratif de Lille. Dans le hall, des chasseurs

attendent. Ce ne sont pas des individus manipulés, mais des notables représentants des fédérations de chasse et des préfets. Leurs costards, cravates, chaussures, attachés-cases, montres et gourmettes respirent le fric à plein nez. Certains ressemblent aux caricatures des gorilles du DPS<sup>(1)</sup> ou de caïds : baraqués, crânes (presque) rasés. Et lorsque tout ce beau monde prend place dans la salle d'audience, la complicité des notables tirés à quatre épingles ne fait plus aucun doute : Philippe Bettig (président de la Fédération Départementale des Chasseurs du P. de C.) siège aux côtés du représentant du Préfet et de Didier Frémaux, conseiller régional CPNT<sup>(2)</sup>, comme cul et chemise. Contrairement à la fédération des chasseurs, l'association écologiste n'a pas les moyens d'être représentée par un avocat, c'est donc Robert Biermant de Nord Nature qui prend la parole. Il explique en quoi l'anticipation des dates d'ouverture de la chasse au gibier d'eau « porte des préjudices irrémédiabes à la nature » et notamment aux oiseaux migrateurs qui n'ont pas achevé leur nidification. Il rapporte les observations du GON (Groupe Ornithologique du Nord) selon lesquelles la pluviométrie exceptionnelle de ces derniers mois « a fait monter les eaux et détruit les nichées. Les pontes de remplacement ont été tardives et le nombre d'oiseaux non-volants encore relativement importants »<sup>(3)</sup>. Chiffres et observations niés par l'avocat des chasseurs et un représentant de leur fédération qui avance des arguments abracadabantesques tels que « les canards de surface du Nord / Pas-de-Calais sont plus précoce de 3 semaines que les canards des autres départements où les arrêtés des Préfets ont été cassés » (sic) ! A 16 h, le Tribunal Administratif a annoncé l'annulation de l'arrêté préfectoral et donné raison aux écologistes. Quelques minutes plus tard, Nord Nature recevait des insultes et menaces téléphoniques à son local à la MNE<sup>(4)</sup> de Lille.

## EFFET "VACHE FOLLE" :



La victoire est purement symbolique puisque dès l'annonce de cette décision, les braconniers ont affirmé devant les caméras que cela ne les empêcherait pas de chasser avant le 1<sup>er</sup> septembre. Dans la Somme, où la situation est identique, le président de la Fédération des Chasseurs de la Somme et député européen CPNT Yves Butel a officiellement appelé les chasseurs à ne pas respecter la décision du Tribunal Administratif, incitant publiquement au braconnage. Le Préfet du Pas-de-Calais, lui, n'a toujours pas l'intention d'intervenir, sous prétexte de préserver l'ordre public. « La chasse est illégale jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre, mais ici les passions sont échauffées. C'est de la sagesse, pas de la faiblesse »<sup>(5)</sup> a-t-il déclaré courageusement. A ce jour, aucun procès verbal n'a été établi. On aimerait voir autant de « sagesse » de sa part lorsqu'il s'agit des Sans-Papiers par exemple. Mais les Sans-Papiers ne votent pas, il est vrai. Car une fois n'est pas coutume, la question de la chasse se résume à des intérêts électoraux et, disons-le, préfets et élus ont la trouille ! Le 23 août, des chasseurs du Pas-de-Calais ont manifesté à Saint-Venant, et déclaré ouverte « la chasse aux ministres ». Puis dans un communiqué de presse ils ont « informé toute personnalité de la gauche plurielle amenée à se déplacer dans le département qu'elle y est indésirable ; ils se chargeront de le lui rappeler si besoin »<sup>(6)</sup>. Dans un tel climat, il est clair que même si le Préfet décidait de faire suivre

l'ordonnance du tribunal aux communes concernées, les maires n'oseraient pas les afficher en mairie. La situation restera bouchée de la sorte tant que les politiques ne s'armeront pas d'un peu de courage pour faire face aux adeptes d'un « loisir » devenu un enjeu de fric et de pouvoir fascisant. ■

Virginie D.  
(syndicat CNT des services  
et de l'industrie - Lille).

**PS :** Une nouvelle manifestation contre le braconnage sur la réserve du Platier d'Oye (près de Calais) aura lieu **dimanche 18 novembre** en fin de matinée. Des bus seront probablement organisés au départ de Lille.

Notes :

1. Département Protection Sécurité (structure du FN).
2. Chasse Pêche Nature et Traditions.
3. Maison de la Nature et de l'Environnement (23 rue Gosselot - 59000 Lille).
4. « Nord Littoral » du 17/08/01.
5. « La Voix du Nord » du 23/08/01.
6. « Nord Littoral » du 23/08/01.

## NON AU NUCLEAIRE !

**Le 20 octobre, la CNT, bien qu'ayant décidé d'être à Calais pour le rassemblement de soutien aux réfugiés de Sangatte, appelait à participer le même jour à la manifestation anti-nucléaire organisée à Lille. Pourquoi ?**

**A**cette période charnière où se pose le problème du renouvellement du parc nucléaire français, la CNT exige la sortie immédiate du nucléaire (sortie immédiate, car l'arrêt différé tel que le préconise le réseau « Sortir du nucléaire » signifierait prolonger la durée de vie des centrales, d'où un accroissement des risques d'accident majeur...). La CNT exprime cette détermination en fonction des dangers sociaux et politiques que représente la filière nucléaire.

Rappelons que la région est dotée de deux sites : le Centre Nucléaire de

Production d'Electricité (CNPE) de Gravelines, comportant trois paires de réacteurs de 900 MW électriques, ainsi que la SOciété de MAintenance NUcléaire (SOMANU) de Maubeuge qui dispose d'un atelier permettant de réaliser des travaux de maintenance sur des matériels en provenance d'installations nucléaires. Sans parler des transits de déchets et matériels contaminés...

### Danger social

L'industrie nucléaire merde partout en France. Ce n'est pas toujours dit, mais il y a des incidents et des accidents toutes les semaines (que ce soit sur les centrales, les centres de retraitement ou les installations militaires). Le risque d'accident majeur est possible. Ce risque n'est pas écarté par les progrès de l'industrie nucléaire. Il augmente au contraire avec la complexité croissante des techniques mises en œuvre et avec la course à la productivité. Ce risque augmente aussi avec le vieillissement des installations nucléaires déjà existantes, sachant qu'EDF envisage d'aller toujours plus loin dans le maintien de ces installations (durée de vie prévue au départ de 20 à 25 ans et rallongée à 40 ans pour des raisons uniquement d'ordre capitaliste).

Le problème des

déchets radioactifs n'est toujours pas résolu, plus de vingt ans après le lancement du programme nucléaire civil en France. L'accumulation de ces déchets et le renvoi de leur gestion aux générations futures est proprement irresponsable. A ce propos, signalons qu'une partie de nos déchets va bientôt être envoyée en Russie (accord récent entre la France et ce pays) : ce sont les travailleurs russes qui vont morfler !

Les risques pour la santé liés à la pollution radioactive sont toujours présents et touchent notamment l'ensemble des travailleurs et des populations en contact avec l'industrie nucléaire, comme l'ont montré les divers incidents liés aux transports des déchets ou aux différents types de sites nucléaires : centrales, unités de stockage et de retraitement mais aussi mines d'uranium. A propos de ces dernières, rappelons que si l'extraction de l'uranium nécessaire au fonctionnement des centrales ne se fait plus en France (et on nous parle « d'indépendance énergétique » !), il se fait dans les pays pauvres. Ainsi, ce sont 200 000 personnes à travers le monde qui meurent chaque année par contamination. En ce qui concerne les salariés de la filière nucléaire en France, précisons que ce sont les intérimaires d'EDF qui sont



particulièrement touchés. Les normes de sécurité, quand bien même elles seraient suffisantes, ne sont pas du tout respectées, ce qui implique des travailleurs parfois irradiés, en tout cas jetables après 5 ou 6 ans de travail !

### Danger politique

Projet d'essence étatique et technocratique, le nucléaire a été imposé sur la base du secret d'État et du mensonge délibéré, sans débat réel au niveau des populations concernées (et, en fait, de l'ensemble de l'humanité... au regard des conséquences planétaires de tout accident majeur).

Dans une société où la production vise moins les réels besoins des individus que la constitution de plus-value pour les riches, le mythe d'une énergie abondante et peu chère (mythe véhiculé par les nucléocrates) a occulté les questions essentielles sur les conséquences sociales et environnementales, de l'emploi de cette énergie, faisant passer les besoins de l'industrie capitaliste avant toute autre considération.

La décision de favoriser l'énergie nucléaire correspond ainsi à un mode de gestion autoritaire de la société (par le biais de l'État et de ses comparses capitalistes) à l'opposé d'un mode autogestionnaire de fonctionnement (tel que le défend la CNT). Imposer le nucléaire nous dépossède de nos moyens de décision un peu plus, confiant la « chose » à des « experts ». Nous, « simples » consommateurs et / ou travailleurs, n'avons pas notre mot à dire.

Il correspond aussi à un modèle économique où le développement à outrance de la production ne répond pas aux besoins et à la finalité de bien-être des individus, mais bien à la soif de profits d'une minorité de riches.

Enfin, et ce n'est pas le moindre des dangers, le

maintien de la filière nucléaire favorise la prolifération nucléaire à des fins militaires.

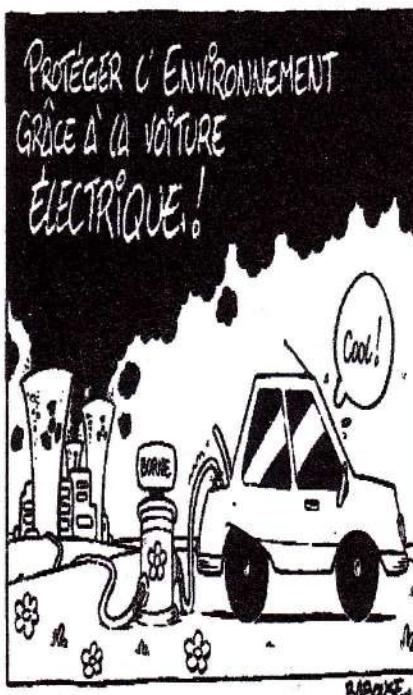
**La sortie du nucléaire est possible aujourd'hui. Elle repose sur le recours, en phase transitoire, aux techniques de production énergétique les moins néfastes pour l'environnement et les individus (centrales au gaz et cogénération prioritaires). Elle doit favoriser le développement des énergies renouvelables et de toutes les possibilités d'économie d'énergie.**

**La sortie immédiate du nucléaire n'implique pas la mise au chômage des personnels. Il faut exiger la retraite anticipée avec plein salaire et primes pour les personnels les plus exposés aux risques cancérogènes (cancers du poumon, du larynx, des os) et le maintien sur les sites de ceux et celles qui le désirent pour assurer à long terme démantèlements, réhabilitations et rénovations nécessaires dans les meilleures conditions. ■**

C.N.T.

**Site du syndicat CNT de l'énergie :**

<http://assoc.wanadoo.fr/energie>



### ARGENT PUBLIC POUR LA PROPAGANDE ET LE MENSONGE !

Si bon nombre de personnes pensent que, sans le nucléaire, il serait inconcevable de satisfaire la demande en électricité de la population et que les factures seraient plus élevées, c'est « grâce » au travail intense de lobbying et de désinformation d'EDF. Rappelons qu'EDF est un service public qui détient le monopole de la distribution d'électricité en France et que, par conséquent, nous finançons à notre insu sa propagande en faveur de l'électricité nucléaire. Après la campagne publicitaire « *Marie-Amélie* », EDF en remet une couche avec « *Vivrélec* » et tente de séduire les ménages : une maison douillette, surclairée, surchauffée, des serviettes toujours chaudes, etc... L'idée est d'inciter à la surconsommation, au gaspillage d'énergie et d'argent.

La désinformation et les pressions exercées par EDF ne se limitent pas à la publicité. Son travail de lobbying consiste également à « promouvoir » l'installation de cumulus et chauffages électriques dans les logements en construction, y compris dans les logements sociaux. Cette attitude scandaleuse et irresponsable conduit des familles à l'impossibilité de régler leurs factures, à subir des coupures de courant l'hiver et à s'endetter.

Le nucléaire est donc tout, sauf bon marché. Le budget annuel (subventions + aides), consacré à la recherche nucléaire et financé par l'argent public, représente 27 milliards de francs, soit 440 francs par an et par habitant. Le budget de la recherche énergétique favorise le nucléaire à hauteur de 95 %, au détriment des énergies renouvelables non-polluantes. A cela, il faut ajouter tout ce qui ne figure pas sur notre facture EDF, toutes les phases invisibles et coûteuses du nucléaire et de ses déchets : les pertes, le transport, le retraitement, le stockage et l'enfouissement. Oui, ils nous doivent plus que la lumière... ■

Virginie (CNT - Lille).

# Manif anti-nucléaire du 20 octobre à Lille : un bilan mitigé...

Dans le cadre de la journée nationale anti-nucléaire du 20 octobre lancée par le réseau « Sortir du nucléaire », environ 1 000 personnes ont manifesté à Lille pour réclamer la « fin différée » (comme le préconise le réseau) ou « immédiate » (pour la CNT par exemple) de l'âge du nucléaire.

Bien que la mobilisation ait été plus faible à Lille qu'à Colmar, Toulouse, Nantes ou Lyon, on peut considérer que le nombre de manifestants était honorable compte tenu de la pluie battante et des multiples manifestations organisées ce jour-là (soutien aux réfugiés de Sangatte, contre la guerre, etc...). En tête du cortège, des membres d'associations adhérant au réseau ont défilé sous la même banderole, alors que d'autres tendaient une toile géante représentant le célèbre soleil « Nucléaire : non merci ! ». Au centre de la toile, tintaient des boîtes de conserves jaunes fluo symbolisant les fûts de déchets radio-actifs qui pourriront des dizaines de milliers d'années durant la vie des générations futures... si aucune catastrophe nucléaire ne les empêche de connaître ces problèmes de gestion d'ici-là. En vrac, on a pu voir déambuler le cortège conséquent des militants ou élus Verts de la région et de Paris, des bénévoles des groupes locaux Greenpeace de Lille et Paris vêtu(e)s de combinaisons blanches, des membres de Nord Nature, du Mouvement des écologistes indépendants (MEI), des Alternatifs (venus en masse avec camionnette, sono et moults drapeaux rouge et vert), de l'Organisation communiste libertaire (OCL de Boulogne et Reims), d'Alternative libertaire et des syndicats CNT (de l'UL de Lille, nous n'étions qu'une quinzaine car également présent(e)s à Sangatte, au CCL ou ailleurs !).

Ajoutons que cette manifestation prévue de longue date a servi le

parti des Verts qui en a profité pour récupérer l'évènement et choisir (comme par hasard !) ce jour-là pour lancer officiellement la campagne à l'élection présidentielle de leur candidat Noël Mamère (à moins que ce ne soit Alain Lipietz). Qu'importe, ils étaient là tous les deux à 14 h tapantes, s'accaparant les médias et feignant d'être les meilleurs amis du monde... Le message de la manifestation, la question du nucléaire et la promotion des énergies renouvelables ont ainsi été effacés par la présence des deux starlettes qui, une fois les médias repus, se sont purement et simplement barrées sans même avoir la décence de poursuivre la manifestation jusqu'au bout !

Sur le parcours de la manif, des militant(e)s de l'OCL collaient des affiches rouges et noires « Le nucléaire tue, arrêt immédiat ! ». C'est en posant une affiche sur un mur à l'abandon couvert d'autres affiches que l'un des colleurs s'est retrouvé brusquement à terre, malmené par plusieurs CRS, alors que les manifestants de l'OCL, de la CNT et d'AL protestaient vigoureusement contre cette interpellation gratuite et injustifiée. Sous les « Police partout ! Justice nulle part ! » et « Relâchez nos camarades ! », les CRS arrivés en renfort l'ont traîné jusqu'à leur panier et embarqué sans ménagement. Plusieurs interrogations persistent à ce jour... Pourquoi les CRS s'en sont-ils pris à ce collier plutôt qu'à un autre ? Son arrestation a-t-elle un rapport avec le fait qu'il soit connu de la police et des RG pour son engagement



Ni roses, ni verts !  
Banderolles de l'OCL - Reims et de la CNT - Lille

anti-fasciste ? D'autre part, est-ce que coller pacifiquement des affiches justifie qu'on bouscule et qu'on arrête une personne ?

Ces questions ne préoccupaient pas en tous cas une partie du cortège qui a contourné l'attroupement dans l'indifférence. Selon un témoin, un représentant local des « Verts » aurait même passé la consigne de ne pas s'en mêler et d'avancer comme si de rien n'était. Enfin, comme Mamère et Lipietz étaient partis, il n'y avait plus de caméra ou de photographe pour témoigner de l'arrestation arbitraire...

## So-so-so-solidarité !!!

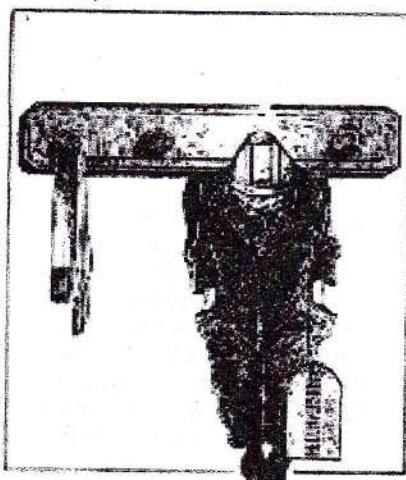
De retour place de la République, la foule a empilé les mini-fûts de déchets, plusieurs intervenants ont pris la parole et une actrice a joué une pièce, « La supplication », inspirée d'un témoignage sur Tchernobyl. Personnellement, j'en suis restée un peu « bredouille », pas convaincue de l'impact de l'évènement (hormis la récupération réussie de Mamère) et confuse quant à la désunion au moment de « l'incident ». Mais comme l'a dit quelqu'un après la manif, « la mésaventure du camarade a accompli un exploit en formant l'unité du mouvement libertaire au moins pour quelques heures » ! ■

Virginie D. (CNT - Lille).

## FILATURE MOSSLEY (LILLE)

**L**e 23 juin, brutalement, la dernière filature de Lille a été mise en liquidation. Motif avancé par le groupe textile français Mossley : « la décision de Damart [principal client] de ne plus passer de commandes ». Décision probablement « arrangée » avec ce client en vue d'une délocalisation en Turquie...

Animés du sentiment d'avoir été trahis (la direction s'étant en plus volatilisée peu après l'annonce de la fermeture), les ouvriers ont multiplié les opérations-commandos et occupé l'usine pendant plus de deux mois pour obtenir un meilleur « plan social » que celui, misérable, qui était prévu initialement. Pour cela, ils ont aussi menacé de faire flamber leur « trésor de guerre » (700 tonnes de fil présentes dans l'usine et évaluées à 20 millions de francs).



Une rencontre entre ouvriers et artistes

Le 6 septembre, dans l'usine occupée, « J'm'excuse » et « 501 blues » ont été joués en soutien aux 123 ouvriers et ouvrières. Donner la parole est en effet l'une des fonctions, majeures, du théâtre. Et des artistes travaillant dans la région avaient décidé d'aller à la rencontre de ces ouvriers, sur le lieu même de leur travail, un grand bâtiment de briques sur trois hectares, et d'y jouer bénévolement.

### « 501 Blues »

Il y a deux ans, un peu plus au sud, à La Bassée près de Lens, les 541 dernières couturières françaises du jean 501 ont été licenciées par la multinationale Levi's. Avec cinq d'entre elles, devenues comédiennes, le metteur en scène Bruno Lajara a monté « 501 blues », évocation de leur vie, dans l'usine et en dehors, et de leur licenciement<sup>(1)</sup>. Crée le 8 mars à La Bassée, mais pas dans l'usine de Levi's (qui voulait pour cela un droit de regard sur la pièce), « 501 blues » tournera toute la saison 2001 / 2002, et notamment du 31 oct au 4 nov aux Rencontres de La Villette (Paris).

### « J'm'excuse »

Né au fil de conversations entre Guy Alloucherie, metteur en scène, et Kader Baraka, comédien, tous deux fils de mineurs de fond, « J'm'excuse » souligne l'importance de la parole. Histoires enfouies de coron, de famille, de racisme ordinaire, d'amour<sup>(2)</sup>. ■

CNT - Lille.

Notes :

1. Compagnie « Hendrich van Der Zee », « Culture commune » (scène nationale), 62750 Loos en Gohelle. Tél : 03 21 14 25 35. Site internet de « 501 blues » : [www.culture-commune.asso.fr/501blues](http://www.culture-commune.asso.fr/501blues)
2. Compagnie « Vies à vies », 7 rue A Casse, 59800 Lille. Tél : 03 20 04 98 26

## SERVICE LIBRAIRIE

**L**e catalogue du service « librairie » (service géré par l'union locale CNT de Lille) a été inséré en encart dans ce n° du BR. Si par erreur il ne s'y trouvait pas, merci de nous le signaler ; nous vous l'enverrions aussitôt.

Signalons par ailleurs que le service « librairie » sera présent au **congrès confédéral extraordinaire** de la CNT qui aura lieu les 10 et 11 novembre à Lille (entrée réservée aux adhérents) et qu'il sera également présent (cette fois

pour tous, adhérents et sympathisants) à l'occasion du **repas cénétiste** organisé à Lille le samedi 1<sup>er</sup> décembre.

Enfin, rappelons que la revue confédérale de la CNT (« *Les temps maudits* ») est disponible auprès de l'union locale CNT de Lille.

Numéro 11  
Octobre 2001  
35 F  
5,34 €

## Les Temps maudits

Revue syndicaliste révolutionnaire et anarchosyndicaliste éditée par la Confédération nationale du travail

Au sommaire du dernier n° (octobre 2001) : Göteborg et Gênes, le revenu garanti, syndicalisme et formation, le mythe et la Raison, marxistes contre libertaires (lettre inédite de Fernand Pelloutier). Ce n° compte 112 pages et son prix est de 35 F (5,34 €). ■

CNT - Lille.

## LUTTE CONTRE L'HOMOPHOBIE

**I**l existe une loi de 1992 qui permet de défendre les homosexuels de licenciement du fait de leur homosexualité. En effet, le motif de l'orientation sexuelle a été rajouté, dans la lutte contre les discriminations, à ceux des opinions politiques ou religieuses et du sexe. Ceci permet par exemple de pénaliser un employeur qui refuserait d'embaucher, harcèlerait ou licencierait un homosexuel en raison ou sans autre raison que sa propre homophobie (cf. articles 225-2 du code pénal et 122-45 du code du travail). ■

Isabeth  
Contacts :

- Flamands Roses (groupe d'expression gay et lesbienne de Lille) : permanence le mardi à partir de 20 h au 03 20 52 28 68.
- SOS homophobie : 01 48 06 42 41.
- ProChoix (peut représenter des salarié(e)s discriminé(e)s sur leur lieu de travail) : 14 rue Saulnier, 75009 Paris.

# SANTE PUBLIQUE : 35 LEURRES POUR UNE MISE A MORT !

**F**ace à l'offensive de l'Etat-patron, qui veut utiliser la mise en place de la R.T.T. à des fins de restructuration et pourachever la mise en oeuvre de la réforme hospitalière (dite «plan Juppé»),

Face au mépris affiché par le ministère de la santé, vis à vis des personnels de la fonction publique hospitalière, pour donner des 35 heures au rabais :

- perte sèche de congés et de repos supplémentaires,
- décompte des jours RTT escamotés (il faut 26 jours pour 52 semaines au lieu de 20 accordés),
- création du «compte-épargne-temps», manœuvre pour éviter de donner des moyens nécessaires,
- décompte des jours de maladies et de formation en heures.

Face à l'inquiétude grandissante des personnels qui aspirent à une véritable réduction du temps de travail pour **travailler tous, moins et autrement**.

Face à la pénurie chronique des effectifs dans les hôpitaux, le ministère propose 45 000 emplois qui ne combleront même pas le manque actuel.

## La CNT appelle l'ensemble des salariés de la santé :

- à se mobiliser dans chaque établissement,
- à constituer des comités de lutte,
- à se mettre en grève reconductible,
- à faire des assemblées générales inter-hôpitaux.

## Exigeons :

- le retrait du protocole actuel,
- la réouverture de négociations nationales,

- le refus de toutes négociations locales tant que le texte national n'est pas revu et modifié,
- le maintien des acquis sociaux,
- la non-application en l'état du protocole au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

## UN SERVICE PUBLIC POUR DEMAIN ! 35 H AUJOURD'HUI SOCIALEMENT UTILES !

### ASSIGNATIONS - REQUISITIONS MODE D'EMPLOI

#### Organisation de la grève

La jurisprudence qui s'est dégagée ces dernières années tendant à l'application d'un service minimum tel qu'il est assuré un dimanche ou jour férié, à l'occasion d'une action gréviste, semble constituer le seuil normal de sécurité devant être respecté par les organisations syndicales. Toutefois, cette recommandation n'exclut pas la discussion et la négociation voire y compris par service, pour l'organisation de la grève compte tenu de la sécurité et des soins indispensables aux pensionnaires et hospitalisés. La réquisition est issue de la loi cadre du 11 juillet 1938. Seules les autorités gouvernementales sont détentrices du droit de réquisition, mais peuvent déléguer ce droit aux autorités administratives responsables d'un service public. Les Préfets, Commissaires de la République, détiennent le pouvoir de réquisition. L'assignation au travail est une décision privative de l'exercice du droit de grève, mais elle est prononcée en dehors de la loi du 11 juillet 1938 sur le droit de réquisition et peut être prise par tout chef de service (chef d'établissement) sous contrôle du juge administratif. Il y a rencontre dans le délai de cinq jours du préavis, mais échec de la négociation sur l'organisation du service minimum, auquel cas l'Administration peut user de ses prérogatives en matière d'assignation au travail. Si la notification de l'astreinte au travail est libellée en terme de réquisition, il faut rappeler que ce pouvoir est essentiellement détenu par le Préfet. Donc, il y aura lieu de vérifier si l'interdiction de faire grève aux agents est bien prise par arrêté préfectoral, partant d'une liste des emplois, par service, emplois dits indispensables à la sécurité et aux soins des malades. Cette liste aura été établie préalablement par le chef d'établissement, laquelle liste pourra être refusée, modifiée ou acceptée telle quelle par le Préfet. Ce n'est qu'après avis préfectoral, que la Direction de l'établissement procèdera aux assignations au travail. Une notion

essentielle est prévue par la loi : « toute réquisition ou assignation au travail doit être effectuée sous contrôle du juge ». Aussi, si l'on considère comme abusives les réquisitions ou assignations au travail dans tel établissement, le ou les syndicats ayant appelé à la grève peuvent saisir le référé du Tribunal Administratif.

#### Dispositions minimales pour les assignations

- **A l'égard des agents pris individuellement** : que la notification soit matérialisée soit par lettre recommandée avec accusé de réception parvenue au moins la veille du déclenchement de la grève, soit par tout autre moyen irréfutable (par exemple remise du pli à l'agent, contre émargement de la liste ou remise d'un récépissé signé). Dans tous les cas, il faut réfuter certaines pratiques tendant à la réquisition par voie d'affichage dans l'établissement ou le service (certains agents réquisitionnés peuvent être absents du service au moment de l'affichage et se trouver ainsi en situation illicite le jour de la grève parce qu'ils n'auront pas pris connaissance de leur assignation au travail).

- **A l'égard des syndicats** : que la liste des agents requis ou assignés, établie par service, soit immédiatement portée à la connaissance des syndicats de façon qu'ils soient en mesure d'apprécier avec les intéressés, s'il y a des réquisitions ou assignations abusives et auquel cas saisir le référé du Tribunal Administratif.

#### Retenues de salaire pendant une grève

L'absence de service fait pendant une durée dépassant une heure, mais n'excédant pas une demi-journée, donne lieu à une retenue de traitement égale à un cinquantième du traitement mensuel. L'absence de service fait pendant une durée dépassant une demi-journée, mais n'excédant pas une journée, donne lieu à une retenue de traitement égale à un trentième du traitement mensuel. A savoir : en fin de conflit, les syndicats négocient avec la direction les retenues sur salaire ; le taux de celles-ci varient en fonction du rapport de force des personnels.

>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>

Retrouvez l'actualité du santé-social sur le site  
de la  
fédé :



<http://cnt-f.org/sante-social.rp/actualites>

## PRÉCARITÉ : EXPLOITATION ET CONTROLE SOCIAL !

Dans l'éducation comme à la poste, à l'hôpital, à la SNCF et dans les boîtes privées, la précarité et la flexibilité imposent de nouvelles normes de travail à tous les personnels. Les droits du salarié et les principes fondamentaux du code du travail, maigres acquis des luttes passées, sont bafoués (les vacataires sont privé-e-s de congés payés et congés maladie). Sous prétexte de lutter contre le chômage, l'État expérimente même de nouveaux contrats de travail que les patrons du privé lui envient (CDD de 5 ans pour les emplois jeunes).

Dans l'éducation comme ailleurs, la précarité contribue aussi à renforcer le contrôle sur les salarié(e)s. Lorsque des précaires refusent de se résigner et s'organisent dans les collectifs et au côté des titulaires comme à la CNT, la répression anti-syndicale est souvent le dernier recours de l'administration et de ses petits chefs. Les scandaleuses (et répréhensibles souvent) méthodes patronales de l'intimidation, du harcèlement, de la mise à pied et du licenciement se multiplient au sein du service public contre ces personnels les plus exposés aux caprices de la hiérarchie.

**Un cas d'école :**  
Pascal, contractuel au CRDP de Calais !

Après l'attente d'une décision d'indemnisation chômage du rectorat qui tarde depuis 3 mois, et donc sans revenu depuis, Pascal (documentaliste de formation et secrétaire de la CNT - Valenciennes) saisit une offre de travail du CDDP (Centre Départemental de Documentation Pédagogique) de

Calais. Signé rapidement et sans entretien, le contrat de travail ne mentionne pas le profil du poste à occuper. Pour un salaire net de 6300 francs et pour une durée de 10 mois, il sera question d'assurer un travail de documentaliste certifié et de tenir un certain nombre de responsabilités (gestion de la médiathèque et encadrement de personnel en C.E.S.!). D'où ses réclamations légitimes : un salaire de certifié et un panneau d'affichage syndical.

Ces revendications lui valent, 15 jours après son embauche et pour un motif aussi douteux qu'il légal, une mesure de mise à pied conservatoire signée par Monsieur le Directeur du CRDP du Nord Pas de Calais... et

Directeur du  
Nord Pas de  
Calais...



probablement la mesure de licenciement qui suivra. Un acte de répression syndicale rondement mené par ceux qui un jour pourtant furent les initiateurs de la protection sociale des travailleurs !

### Actions et appel à l'unité syndicale contre la précarité

Une quinzaine de cénétistes du syndicat de l'éducation et des unions locales CNT de Lille, Béthune et Calais sont intervenu(e)s dès le vendredi 5 octobre au matin dans les locaux du CRDP de Lille (c'est le

directeur de Lille qui a signé la lettre de mise à pied conservatoire) pour exiger la levée de la mise à pied de notre camarade Pascal, le respect de ses droits syndicaux et la reconnaissance de sa fonction par un salaire et des horaires décents. Le directeur étant absent, nous avons occupé les lieux et signalé notre passage par un courrier (RDV proposé au directeur pour le mercredi 10 octobre à 15 h) et une diffusion de tracts. A cette occasion, des contacts ont été pris avec les salariés et les représentant(e)s des sections FSU et FEN du CRDP pour organiser la lutte à la base.

Un second rassemblement a été organisé le mercredi 10 octobre à 15 h devant le CRDP de Lille après contact par le bureau du syndicat CNT-éducation de Lille des organisations syndicales du Nord - Pas de Calais (CGT- SGEN CFDT - SNES - SNIUPP- SUD - FO). Les premières pétitions de soutien à Pascal ont été remises au CRDP à cette occasion. Aucun(e) représentant(e) de ces organisations n'étant présent(e) ce mercredi devant le CRDP (soutien en revanche de copains et copines de la FA), nous avons décidé de relancer les syndicats pour les inviter à soutenir Pascal, mais aussi pour leur proposer des rencontres afin de mobiliser et d'agir ensemble contre toutes les formes de précarité dans l'éducation et les services publics.

Depuis l'entretien du jeudi 11 octobre avec le directeur (qui a confirmé ses intentions), Pascal prépare un dossier prud'homal pour contester le licenciement.

### La lutte continue...

L'État, la fonction publique et pour le cas qui nous intéresse, l'Éducation Nationale, refusent de garantir les droits et la dignité de leurs travailleurs. Réduction budgétaire dans le public mais aussi augmentation des profits dans le privé riment partout avec déréglementation, licenciement et baisse des salaires.

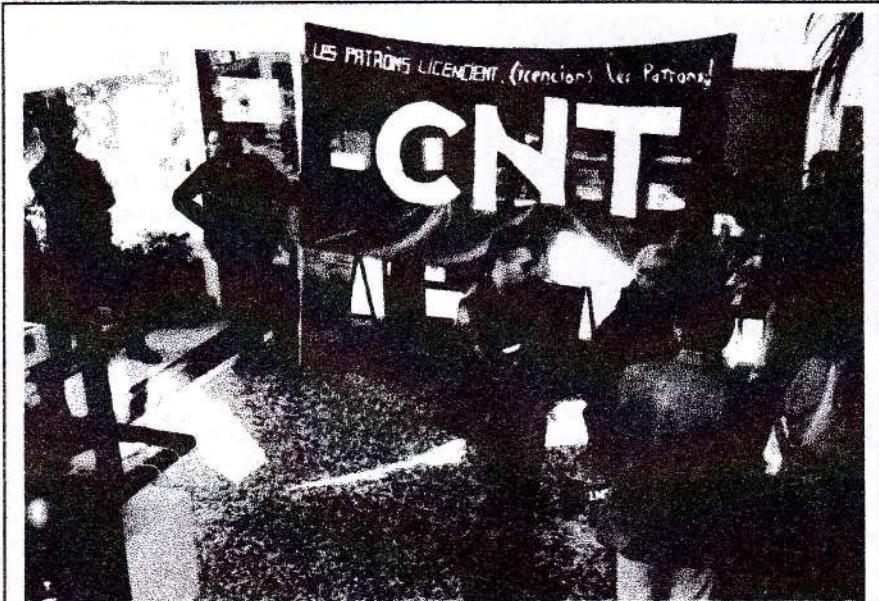
Le capitalisme est un système rationnel d'appropriation de la richesse produite par les travailleurs. Leurs salaires et leurs droits sont autant d'obstacles à ce processus d'enrichissement unilatéral. Et si certains sont dépossédés massivement, c'est que d'autres accumulent outrageusement. Nous devons dénoncer cette logique qui ici encore veut taire notre révolte. Bientôt nos écoles, nos hôpitaux et déjà nos services postaux ne seront plus que des marchandises échangées au profit d'intérêts financiers étroitement partagés et mondialisés.

Sommes-nous ces investisseurs qui s'engraissent ou ce personnel qu'on dégrasse ? La régression de nos conditions de vie et de travail est déjà ratifiée si nous ne luttons pas ! Tous les combats que nous ne menons pas renforcent ceux que nous combattons ! Ensemble, précaires et titulaires, nous devons diffuser la revendication de titularisation sans conditions de concours et de nationalité (travail égal, salaire égal), faire respecter les droits syndicaux et renforcer le rapport de force avec l'administration pour en finir avec la précarité. ■

CNT - éducation  
(Lille / Calais / Valenciennes).

## CULTURE POUR TOUS ET PAR TOUS : CONVERSATIONS DE JUILLET.

**A**u début de l'été, les vendredis 7 et 13 Juillet à 18 h 30, se sont tenues à la CNT rue Broca, deux réunions d'interrogation et de rencontre sur le thème de la création et de la diffusion culturelle et artistique. Une douzaine de personnes d'horizons divers y ont participé pour tenter de poser des jalons, des points de vue, peut-être des définitions ; pour échanger notamment sur



Occupation du hall du CRDP de Lille en soutien à Pascal (5 octobre 2001)

les liens entre militantisme et création.

Un point de départ fédérateur : « culture pour tous et par tous ». Mais quand il s'agit de s'accorder sur ce que signifie « culture », et sur comment viser au « par tous » et « pour tous », nous sommes entrés dans une dispersion passionnante et sans doute constructive.

La première réunion a été introduite par la transmission de la vidéo de Jean-Louis Accettone, « Modèles » (1994), qui présentait l'intérêt de poser ces questions de départ sur un mode esthétique. Avec son œuvre, nous entrions dans le vif du sujet de la création, de la reproduction, de la passivité normative et de la rupture avec les dominantes et les conformismes.

Nous avons plus évoqué, lors des deux réunions, les complémentarités, contradictions, manipulations entre politique culturelle et politique éducative (comment y trouver sa place ? faut-il la trouver ? liberté de création, liberté pédagogique ? pratiques émancipatrices ? question des subventions : s'y soumettre, les détourner de leurs objets officiels, les refuser...).

Des réflexions variées demandent à être formalisées à l'écrit ou à être transformées en

actions concrètes (intermittents du spectacle, enseignements artistiques, art collectif ...). Le mieux est sans doute de mener de pair le travail en commun et les idées en commun. Le compte-rendu des deux réunions de l'été (à votre disposition) peut-être un brouillon pour tout plein d'art et d'engagement, cet automne.

En attendant, un petit résumé d'un premier jalon :

La culture appartient à ceux qui la produisent : définition d'une culture non centrée sur le patrimoine académique, ni uniquement sur l'expression de type artistique. Contre une logique de la spécialisation ou de la division des tâches, contre une logique dévalorisant des formes et des langages, contre une culture commerciale que ce soit celle de la grande distribution ou celle du marché de l'art.

Beaucoup de définition par la négative, ce pourquoi j'ajoute ces deux phrases, cueillies au vol des conversations : « Pour une culture où chacun puisse prendre parole (ou image ou son) », « Si l'humanisme est une valeur bourgeoise, il faut le transformer en valeur libertaire ». ■

Agnès (syndicat CNT santé-social-éducation-culture).

## BATIMENT : UNE MINUTE DE SILENCE EN HOMMAGE AUX...

**A**celui qui me lit, j'aimerais demander une minute de silence en hommage aux ouvriers et compagnons de France, de Navarre et d'ailleurs, morts pour la gloire, la beauté de la France... et les journées du patrimoine ! En effet, à l'heure où j'écris, sont célébrées ces fameuses journées durant lesquelles le patrimoine de France est ouvert au public.

Quelque temps avant cet événement, il me revient à l'esprit que, profitant du week-end du 15 août, je parcourais dans sa longueur notre grand et beau pays pour montrer les beautés de notre belle et douce France à ma femme qui vient d'ailleurs. Plein de naïveté, je voulais lui faire admirer les châteaux de Fontainebleau et de Blois. Sans arrière-pensée. Quoique frappée par leur architecture, leur monumentalité, son jugement fut, à peu près dans ces termes, celui-ci : « Je n'aime pas. Combien d'esclaves sont morts pour permettre à ces rois, ces hommes comme tout le monde, de rester dans l'histoire, de servir leur gloire, d'être immortels ? ».

Il est en effet important de rappeler, à une époque où le tourisme rapporte des milliards de francs (aux investisseurs s'entend), que les beautés touristiques (dont les monuments historiques) sont des arguments à faire-valoir pour attirer les décideurs (pour reprendre l'expression pudique qui sert aujourd'hui à désigner les patrons et les exploiteurs), que - derrière ces beautés - des millions de gouttes de sueur et de sang ont perlé, coulées, tombées, mouillées et souillées le sol de cette belle et douce France et d'ailleurs.

Souvenez-vous de ce qu'un tyran (Bonaparte) disait à ses esclaves (ses soldats) qui s'apprêtaient à lutter et à mourir pour lui en Egypte : « Trente siècles vous contemplent » (ce sont approximativement les termes qu'il a du employer). Voyaient-ils la sueur et le sang de ces autres esclaves qui ont lutté et sont morts pour l'immortalité d'un pharaon ?

Ce n'est pas une des moindres caractéristiques de notre civilisation que, derrière ses propres mystifications, se cachent d'autres mystifications. Derrière les mystifications touristiques – vendre une région et des lieux comme des boîtes de conserve, de les figer dans un passé rêvé à des consommateurs médusés (évidemment au nom du Bien de ces travailleurs mis au chômage et à qui on propose une solution pour les remettre au travail, pour le plus grand profit des « décideurs ») – se cache une autre mystification : la mise au travail de millions d'esclaves (nourris, blanchis et logés, il est vrai) au péril de leur vie, pour la mégolomanie d'une personne ou de plusieurs, pour le délire mystique des religieux, les deux étant intimement liés (les pyramides d'Egypte en sont l'exemple caricatural)... puis, plus tard, la mise au travail d'ouvriers qui, puisqu'ils n'étaient plus nourris, blanchis et logés par leurs maîtres, n'avaient pas d'autres choix que de se vendre à ces mêmes maîtres pour gagner leur pain et leur toit, afin de servir la mégolomanie et le délire religieux des « décideurs » de l'époque (cathédrales, châteaux, monuments pataux, Venise, Florence...).

Aujourd'hui la situation a-t-elle changé ? Oui. Il ne s'agit plus de servir la mégolomanie et le délire religieux d'un ou plusieurs « Grands Hommes » mais celle d'une ville, d'une région, d'un pays, du « Progrès » (regardez les nouveaux centres villes, souvent

monumentaux, la Tour Eiffel, la Bibliothèque de France ou le quartier de La Défense par exemple). Il peut s'agir, aussi, plus simplement de faire revivre le glorieux passé de ces grands tyrans et grands esclavagistes. Non pas naïvement pour lui-même (ils sont tout de même réellement morts), mais pour le glorieux portefeuille des actionnaires et/ou pour leur offrir un cadre de vie glorieux.

Certes la social-démocratie a mis des règles à cette mystification. Avec réussite, puisque le sang coule moins qu'auparavant. Les employés et salariés de France continuent cependant à offrir gracieusement leur sueur et leur existence pour servir leurs maîtres. Il est vrai aussi que ceux-ci continuent de leur offrir gracieusement de quoi se payer pain et toit... et même un peu du passé glorieux de notre belle et douce France.

(suite au verso)



La grande interrogation reste néanmoins de savoir quand les travailleurs se décideront enfin à occuper leur temps aux loisirs qu'ils veulent bien se donner, à offrir leur temps à eux-mêmes et non à leurs maîtres, à enfin ouvrir les yeux pour ne plus être dupes des mystifications que les maîtres de tous les temps ont eu l'imagination d'inventer, au fur et à mesure que l'histoire s'écoule comme un long fleuve de sang et de sueurs. ■

David (CNT - Lille).

## DROIT DU TRAVAIL

**I est de fait que le monde routier échappe en grande partie aux règles sociales et que les conducteurs routiers se trouvent surexploités par des patrons qui se croient permis de tout. Pourtant il existe des lois qui limitent un peu cette monarchie patronale...**

### Décompte des heures sup'

Sauf dérogation accordée par l'inspection du travail autorisant le calcul au mois ou sauf accord d'entreprise permettant l'annualisation du temps de travail, les heures supplémentaires se décomptent à la semaine selon les majorations suivantes depuis le premier janvier 2001.

Personnel de conduite faisant plus de 6 découchés par mois :

- de la 36<sup>ème</sup> heure à la 39<sup>ème</sup> : 25%.
- de la 40<sup>ème</sup> heure à la 43<sup>ème</sup> : 25%.
- à partir de la 44<sup>ème</sup> heure : 50%.

Si dérogation au mois (accordée par l'inspection du travail) :

- de la 153<sup>ème</sup> heure à la 169<sup>ème</sup> heure : 25%.
- de la 170<sup>ème</sup> heure à la 190<sup>ème</sup> heure : 25%.
- à partir de 191<sup>ème</sup> heure : 50%.

La durée légale, c'est à dire la durée minimale à rémunérer sauf absences injustifiées ou absences malades ou contrat à temps partiel, reste à 39 heures (169 heures

mensuelles). Ainsi, un conducteur ayant effectué dans une semaine donnée 30 heures de travail est légalement payé 39 heures dont 4 heures majorées à 25%.

Personnels de conduite effectuant moins de 6 découchés par mois :

- de la 36<sup>ème</sup> heure à la 43<sup>ème</sup> heure : 25%.
- à partir de la 44<sup>ème</sup> heure : 50%.

Si dérogation au mois :

- de la 153<sup>ème</sup> heure à la 190<sup>ème</sup> heure : 25%.
- à partir de la 191<sup>ème</sup> heure : 50%.

La durée légale du travail est de 160 heures mensuelles (37 heures par semaine).

### Repos compensateur - Repos récupérateur

Les heures supplémentaires effectuées par les salariés donnent lieu à l'attribution de repos.

Pour le personnel de conduite « grands routiers », il s'agit...

soit de repos récupérateur calculé de la manière suivante :

- 0,5 jours de 190 à 204 heures par mois,
- 1 jour de 205 à 214 heures par mois,
- 1,5 jours de 215 à 219 heures par mois,
- 2 jours pour 220 heures par mois.

soit de repos compensateur.



Chauffeurs routiers

Dans ce dernier cas, les heures effectuées dans la limite du contingent de 130 heures supplémentaires par an donnent droit à un repos compensateur de 10% des heures effectuées au delà de 46 heures par semaine (200heures si dérogation au mois). Les heures effectuées au-delà du contingent annuel de 130 heures par an donnent droit à un repos compensateur de 50% des heures

effectuées au-delà de 39 heures par semaine (169 heures par mois si dérogation).

Le choix entre repos récupérateur et repos compensateur doit se faire selon le dispositif le plus favorable au salarié. Seul un accord d'entreprise (donc signé avec un délégué syndical) peut déterminer une autre modalité de choix et préciser dans ce cas les contreparties accordées aux salariés.

Pour les conducteurs non classés « grands routiers », le droit à repos compensateur se calcule de la manière suivante.

Les heures effectuées dans la limite du contingent de 130 heures supplémentaires par an donnent droit à un repos compensateur égal à 10% des heures effectuées au-delà de 37 heures par semaine ou 160 par mois ( si dérogation au mois). Les heures effectuées au-delà du contingent annuel de 130 heures supplémentaires par an donnent droit à un repos compensateur égal à 50% des heures effectuées au-delà de 37 heures par semaine (160 heures par mois). Petite précision : sont comptabilisées dans le cumul annuel des heures supplémentaires (pour apprécier le contingent annuel de 130 heures supplémentaires) les heures effectuées à partir de 37 heures par semaine.

### Modalités de prise des repos compensateurs

Le repos compensateur est pris au choix du salarié, par journée ou demi-journée, dans le délai de 2 mois suivant l'ouverture du droit. L'absence de demande de prise de repos par le salarié n'entraîne pas la perte du droit au repos. Dans ce cas, l'employeur est tenu de demander de prendre effectivement ces repos dans le délai d'un an.

### Indemnisation des repos

L'attribution de repos doit donner lieu au versement d'une indemnisation qui ne doit entraîner aucune diminution par rapport à la rémunération qui aurait été perçue par le salarié s'il avait travaillé. Ainsi, l'indemnité doit être calculée en tenant compte des majorations heures supplémentaires et doit être basée sur la durée de travail journalière habituellement accomplie (soit plus de 8 heures).

### Jours fériés

Indemnisation du chômage des jours fériés :

En application de la loi de mensualisation du 19 janvier 1978, les salariés disposant de 3 mois d'ancienneté bénéficient de l'indemnisation du chômage de l'ensemble des jours fériés (1<sup>er</sup> mai + 10 jours fériés légaux).

La convention collective nationale des transports routiers peut prévoir des dispositions plus favorables pour les salariés, notamment le paiement de jours fériés correspondant à des jours de repos hebdomadaire.

#### Modalités d'indemnisation du chômage des jours fériés

La loi du 19.1.78 prévoit que le chômage des jours fériés ne pourra être la cause d'une réduction de la rémunération. Afin de respecter le principe énoncé par la loi et la convention collective, prévoyant l'indemnisation à hauteur du salaire qui aurait été perçu s'il avait travaillé, il doit être fait application des deux formules suivantes :

- La durée à indemniser doit correspondre à la durée qui aurait été accomplie en cas d'activité ; vous devez donc définir la durée journalière moyenne de travail en divisant la durée mensuelle par le nombre de jours de travail.
- La durée devant être rémunérée au titre du jour férié doit éventuellement entrer en compte pour le calcul du nombre d'heures sup' à rémunérer.

#### Congés payés

L'indemnité des congés payés peut être calculée selon deux méthodes (L233-11 du Code du Travail) :

- La méthode du 1/10<sup>ème</sup> : l'indemnité de congés payés est égale au dixième de la rémunération totale perçue au cours de la période de référence, c'est à dire du 1<sup>er</sup> juin de l'année précédente au 31 mai de l'année en cours (1<sup>er</sup> avril au 31 mars pour les entreprises affiliées à une caisse de congés payés).
- La méthode de maintien du salaire ; l'indemnité ne peut être inférieure à la rémunération que le salarié aurait perçue s'il avait travaillé pendant sa période de congés.

L'employeur doit procéder à une comparaison entre les deux méthodes de calcul afin d'appliquer la plus favorable.

#### Durée maximale de travail effectif

Pour les personnels roulants « marchandises » et « grands routiers », la durée du travail est limitée à 56 heures par semaine isolée et 50 heures en moyenne mensuelle (soit 220 heures si autorisation de déroger au décompte hebdomadaire). Pour les autres personnels roulants « marchandises », la limite est à 48 heures (208 si dérogation sur le mois).

La durée maximale de travail journalier est fixée à 10 heures ou à 12 heures (1 à 2 fois par semaine).

#### Décret n° 83-40 de janvier 1983

Les conducteurs ont le droit d'obtenir communication des disques ainsi que de tout autre document ayant servi de base à l'élaboration de leur bulletin de salaire. Le décompte journalier, hebdomadaire et mensuel des heures à rémunérer en distinguant les heures de conduite des autres temps d'activité doit être annexé au bulletin de salaire. Les délégués du personnel peuvent également consulter ces documents.

#### Bulletin de paie

En plus de ces informations, doivent figurer sur les bulletins de paie :

- les heures payées au taux normal et les heures majorées,
- les informations relatives au repos compensateur ou au repos récupérateur (cumul annuel des heures supplémentaires, droit au RC ou RR acquis, les RC et RR pris au cours du mois, le solde annuel).

#### Affichage

Le code du travail rend obligatoire l'affichage de certaines informations :

- les noms, adresses et numéro de téléphones suivants (inspecteur du travail, médecin du travail et secours d'urgence),
- les références précises de la convention collective applicable (et l'endroit où elle est consultable),
- l'horaire de travail en vigueur (personnels sédentaires),
- du règlement intérieur (si + de 20 salariés),

- l'ordre des départs en congés et de la période ordinaire des vacances.

#### Convention collective nationale des routiers

Obligation d'en tenir un exemplaire à la disposition des salariés.

Contient notamment :

- le barème des minima conventionnels,
- frais de déplacement,
- délais en cas de licenciement ou de démission,
- congés exceptionnels payés et fractionnement des congés payés,
- conditions du maintien de rémunération par l'employeur en cas d'arrêts maladie ou d'accident de travail.

Par ailleurs, il est bon de rappeler que le salarié a la possibilité de saisir le tribunal des prud'hommes, compétent en matière de litige individuel entre un salarié et un employeur, dans un délai de 5 ans, pour toute question regardant le salaire.

Sachez en outre qu'un salarié n'est pas tenu par un employeur qui ne paie pas l'ensemble des heures de travail (pénalement il s'agit d'un délit de travail dissimulé). En clair, un salarié peut démissionner et faire requalifier en licenciement sa démission si l'employeur ne paie pas la totalité des heures supplémentaires.

Sachez aussi qu'un employeur aura des difficultés à invoquer comme « cause réelle et sérieuse » de licenciement le refus par un salarié d'exécuter un ordre illégal au regard du code du travail, par exemple le refus de travailler plus que la loi ne l'autorise.

Pour aller devant les prud'hommes, je vous conseille en outre d'être défendu par votre syndicat, c'est à dire la CNT. Cependant, avant ou après avoir saisi les prud'hommes, vous avez également la possibilité d'agir directement contre votre employeur, seul et/ou collectivement (en cas d'échec par exemple de l'intervention individuelle). Dernière recommandation dans cette hypothèse, n'oubliez pas de viser les endroits du corps où les coups ne laissent pas de traces et d'être discret quand vous quittez une entreprise en y oubliant des cocktails molotovs. ■

David (syndicat CNT des services et de l'industrie de Lille).

## EDWARD GIerek : LE MINEUR DEVENU CHEF D'ETAT !

**N**uméro 1 du Parti Ouvrier Unifié polonais (le parti communiste de Pologne) de 1970 à 1980, Edward Gierek s'est éteint en juillet à l'âge de 88 ans. Ancien mineur, ce militant ouvrier - adepte des méthodes d'action directe chères à Benoît Broutchoux - s'était illustré à l'été 1934 lors de la grève de Leforest.



Photo d'Edward Gierek prise en 1926 lors de son embauche à la mine.

Au milieu des années 30, le souvenir de Benoît Broutchoux, le fondateur du syndicat CGT des mineurs qui avait notamment fait parler de lui dans la foulée du crime de Courrières (1100 morts en mars 1906), reste vivace. Même au sein de la Confédération Générale du Travail Unitaire (C.G.T.U.), syndicat communisant proche des thèses moscovites, Broutchoux et ses options anarcho-syndicalistes continuent de faire des émules, comme en témoigne l'analyse des conflits sociaux qui affectent le bassin minier à l'époque. Expulsé de France en 1932, Thomas Olszanski, leader syndical et dirigeant communiste polonais, se réclame ouvertement du "broutchoutisme".

En 1934, lorsque éclatent les événements de Leforest, le monde capitaliste est enfoncé dans une crise sans précédent. Dans les mines du Nord, les houilleurs polonais sont exposés de façon prioritaire aux

politiques de congédiement et de refoulement aux frontières orchestrées par les compagnies minières et l'Etat français. De 1931 au premier semestre 1936, 140 000 Polonais sont "invités" à regagner leur pays. Au fond des puits, les vexations sont monnaies courantes. Les contremaîtres, en agents zélés de la direction, exercent une pression quotidienne sur les travailleurs. L'ambiance délétère aiguise les rancœurs. Le moindre incident est prétexte à sanction. Le patronat des mines profite ainsi de ce contexte pour se séparer des éléments qu'il juge indésirable.

En 1934, Edward Gierek n'a que 21 ans. A l'époque, il travaille pour le compte de la Société des mines de l'Escarpelle depuis trois ans. Auparavant, il avait exercé pour le compte de la Compagnie des mines d'Ostricourt et celle d'Anzin (à Arenberg), mais aussi en Haute-Saône et dans les mines de potasse d'Alsace. Mais c'est à la fosse 10 de Leforest, à proximité de la cité du bois où il a résidé, que son destin va s'accélérer. Le 6 août, il se lance en compagnie de ses compatriotes dans une grève sur le tas, au fond du puits. Ce type de lutte avait été expérimenté dans la région parisienne à l'usine Citroën notamment. Mais c'est la première fois dans l'histoire du bassin minier que des "gueules noires" occupent des galeries souterraines ! Des contremaîtres sont séquestrés... Dans les corons, les rumeurs de lynchage enflent. La presse xénophobe se déchaîne...

### Les événements tragiques de Leforest

Pour comprendre le "pourquoi" d'un tel acte, il faut remonter au 26 mai, lorsque à l'initiative de la C.G.T.U., plus de 200 salariés dont une majorité de Polonais s'enferment dans les lavabos-douches de la fosse 10 pour y

exposer leurs revendications. Ils exigent l'abolition du système répressif (suppression des amendes, des brimades...) et aussi le réembauchage d'un mineur polonais congédié et la remise en liberté d'une femme de mineur arrêté le jour même pour violence à un officier de gendarmerie. Le mouvement tourne court. Pour toute réponse, le ministre de l'Intérieur signe en juillet onze arrêtés d'expulsion contre les meneurs. La notification de ces arrêtés à deux d'entre eux met le feu aux poudres.

Le 6 août, à l'initiative de la C.G.T.U., 200 salariés, Polonais pour la plupart, décident d'entamer une action au fond du puits. Les grévistes demandent notamment le retrait des mesures d'expulsions décidées en juillet. Des contremaîtres sont pris en otage. Sur le carreau de fosse, la tension est à son comble. Les rumeurs les plus alarmistes courent dans les corons... Après 35 heures de lutte, en butte à l'épuisement et à la faim et séduits par les promesses d'impunité formulées par des syndicalistes réformistes, les grévistes remontent à la surface. Nous sommes le 7 août. Le lendemain, 120 grévistes sont licenciés. Six mineurs sont jetés en prison ; 77 font l'objet d'un décret d'expulsion ! Parmi eux : 75 Polonais, un Tchécoslovaque et un Polonais... naturalisé français qui échappera finalement à la sanction ! Les travailleurs ont été trahis. Eux-mêmes et leurs proches ont quarante-huit heures pour plier bagages... Ils abandonnent, le plus souvent à un prix dérisoire leurs biens (mobilier, animaux, bicyclettes...) dont l'acquisition a nécessité des années de labeur.

Dès le 11 août, un premier convoi de rapatriés quitte Leforest pour la Pologne. Leur wagon est rattaché à l'express « Calais - Varsovie »... Edward Gierek est de ceux-là. Soucieuse de maintenir vivante la flamme de la solidarité internationaliste, la C.G.T.U. lance des appels à la solidarité. Ils n'obtiennent qu'un écho limité.

## La nature réelle d'un engagement ?

Lorsqu'il accède aux plus hautes fonctions du parti en 1970, la frange communiste de la communauté polonaise de France en a fait l'un des meneurs du conflit. Comme s'il s'agissait de mettre en avant la précocité de son engagement révolutionnaire. Dans la mesure où les témoignages font aujourd'hui défaut, il convient de rester prudent quant à la nature et surtout la portée réelle de cet engagement. Il semble néanmoins que le jeune Edward bénéficie déjà d'une bonne expérience militante. Ne serait-il pas alors sous le pseudonyme de "Jaros", le secrétaire de la section locale du Parti communiste de Leforest ? Expulsé de France, Edward Gierek retourne donc dans son pays natal pour... un séjour de courte durée. En effet, dès 1937, il gagne la Belgique et plus précisément les mines du Limbourg. Pendant la guerre, il intègre les rangs de la résistance à l'occupant nazi. En 1948, il retourne au pays relever la Pologne de ses ruines dans le cadre des opérations de rapatriement souhaitées par le pouvoir polonais. Celui-ci confie des fonctions importantes aux ouvriers et notamment aux "gueules noires" venues d'Europe occidentale. Des anciens mineurs deviennent maires, directeurs d'usine ou encore préfets ! Au sein du parti, Edward Gierek gravit rapidement les échelons de la hiérarchie. En 1949, il devient le premier secrétaire de la Voïvodie (arrondissement de Katowice en Silésie). En 1956, il est élu membre du Comité central du Parti ouvrier unifié polonais avant d'accéder au secrétariat deux ans plus tard. En 1970, il est nommé Premier secrétaire. Son statut est équivalent à celui d'un chef d'Etat. De passage à l'ambassade de Pologne à Paris en 1972, il reçoit une délégation de leforestois venus lui offrir une lampe de mineur. Arrivé au pouvoir dans la foulée des événements de Gdansk, il y sera chassé lors de l'avènement de « Solidarité ». En exil dans le sud de la Pologne, Edward

## DE L'EXPLOITATION POLITICIENNE DE LA MISÈRE HUMAINE

En mars 1999, le syndicat CNT des sans-emplois et précaires de Béthune et environs réagissait avec indignation devant l'attitude de la municipalité de Béthune qui obligeait les bénéficiaires du Centre communal d'action sociale (CCAS) à s'inscrire sur les listes électorales. Notre organisation évoquait alors une mise en fiche de la population à des fins purement électorales. Une lettre ouverte était aussitôt envoyée à Bernard Seux, le maire de la cité de Buridan, dénonçant ces pratiques, illégales de surcroît.

Les récents démêlés judiciaires de Bernard Seux confirment malheureusement notre appréciation de l'époque. Ainsi, le 13 septembre, examinant un recours en vue de l'annulation de l'élection municipale de Béthune de mars dernier, le commissaire de la république a rappelé que la veille du second tour, au CCAS, Bernard Seux n'a pas hésité à faire distribuer « 20 000 francs de bons de secours en une seule matinée ; autant qu'en 6 mois ! ». Une largesse motivée par de sombres considérations politiciennes. Une honte pour un homme qui s'honneure du titre de magistrat ! Bernard Seux, qui en novembre 1999 n'avait pas hésité à maltraiter une délégation de chômeurs venue lui exposer ses revendications (cf. ci-dessous), révèle ainsi sa véritable nature de politicien sans scrupules obsédé par le pouvoir. Un politicien véreux qui se sert de la misère humaine pour assouvir de vils instincts. Le syndicat CNT des sans-emplois et précaires de Béthune et environs l'assure de son mépris le plus sincère et appelle les bénéficiaires du CCAS à considérer comme un acquis les « largesses » du maire de Béthune et donc à exiger leur dû... ■

Syndicat CNT des sans-emplois et précaires (Béthune).

Gierek s'est éteint à l'âge de 88 ans des suites d'une insuffisance pulmonaire due à la silicose qu'il a contractée dans les mines du Nord-Pas-de-Calais. Ainsi, au terme d'une vie riche en rebondissements et d'un parcours pour le moins atypique, son passé nordiste le rattrape... ■

Jacques KMIECIAK  
(CNT - Béthune).

## REPRESSION ANTI-SYNDICALE

Condamné en janvier 2000 à 40 heures de T.I.G. (travail d'intérêt général) par le tribunal correctionnel de Béthune pour avoir défendu les droits des chômeurs, Jacques (du syndicat CNT des sans-emplois et précaires de Béthune) a effectué sa peine en mairie de Noeux-les-Mines, ville où il réside. Jacques Villedary, maire socialiste de la ville, lui a

notamment déclaré qu'il « trouvait la sanction inadmissible » et qu'il « désapprouvait l'attitude de Bernard Seux », le maire de Béthune à l'origine de la plainte déposée contre Jacques. Le T.I.G. a ainsi été effectué dans d'excellentes conditions ! Le maire de Noeux-les-Mines n'a pas manqué à cette occasion de faire preuve d'une intelligence tactique... de celle qui fait cruellement défaut à son collègue de Béthune ! ■

BERNARD SEUX CACHEMINT  
ATTAKÉ PAR UN AUTRE SYNDICALISTE !



# Face à l'institution universitaire et ses réformes : les raisons d'une lutte

C'est la rentrée et le temps pour l'étudiant de retrouver ou découvrir (plus ou moins ?) ses cours et sa fac dans l'idée, pour la plupart, de « passer » tant bien que mal son année. Pour beaucoup, la fac ne serait donc qu'une sorte de centre de consommation du savoir, où des élèves consommateurs et dociles chercheraient, chacun pour soi et aveugle à ce qui les entoure, à « s'en sortir ». Refusant cette vision de cauchemar d'une société basée sur l'indifférence polie et le pseudo-individualisme conformiste, les militants et militantes du syndicat CNT, affirmant leurs valeurs de solidarité, d'égalité et de liberté, ont une tout autre vision de la fac et y voient d'abord la multitude des injustices qui y règnent, l'évolution dangereuse qu'on veut lui faire jouer au sein de la société.

Contre tout cela, nous disons qu'il faut se rassembler pour se défendre, s'organiser, lutter et ce, dès cette rentrée, en faisant un mouvement de grève générale avec toutes les autres facs. Mais peut-être te demandes-tu : « Quels sont ces problèmes ? La vie de la fac ne serait-elle pas - méchante désillusion - ce long fleuve tranquille que nous vante les médias, nos gouvernants et nos présidents d'université ? ». Belle perspicacité, mais là n'est pas la question la plus importante : « Laisseras-tu faire cette situation que nous dénonçons, ces problèmes que nous allons tout de suite énumérer ? »

## Vous avez dit manque de moyens ?

Dans la série « *On le sait, mais pourquoi s'en faire ?* », la dégradation des locaux, leur non respect des consignes de sécurité (BU de Lille III en cas d'incendie par exemple), le nombre insuffisant de Resto U,

de cités U (et la piétre qualité de leurs chambres), de bourses, d'enseignants, bref en un mot les manques de moyens sont ou devraient être connus. C'est ce manque de moyens qui nous oblige par exemple à assister à des cours impersonnels où des masses d'étudiants agglutinés écoutent le prof parler tout seul de manière dogmatique. Plus de profs, c'est aussi moins d'élèves par cours et une possibilité accrue pour chaque élève de s'exprimer et de faire de l'éducation quelque chose d'enrichissant ; un premier pas donc vers une éducation comme nous la voulons, qui ne fonctionnerait pas à l'autorité mesquine de la carotte et du bâton (élève craintif qui n'a pas réellement participé à la décision de ce qu'il allait étudier et donc, pour une part importante, s'en fout), mais au développement de notre réflexion personnelle, de notre culture, de nos connaissances et de notre esprit critique dans un cadre où il s'agit d'étudier ensemble, d'égal à égal, donc librement (« prof coopérateur » et « autogestion »).

## Exploitation de travailleurs ?

Une fac n'est pas seulement un lieu où des étudiants vont assister à des cours. C'est aussi pour qui veut bien le voir un lieu où des ouvriers ATOSS et des enseignants se font exploiter (la CNT syndique toutes ces catégories sans discrimination). Cela est surtout vrai de ce qu'on appelle les « précaires » : CES, emplois-jeunes, contractuels, ATER... tous ces noms barbares désignent des situations où des gens qui font le même travail que les autres sont moins payés et ont moins de droits sociaux (plus de la moitié dans certains UFR de Lille III, 75 % du personnel administratif au Havre) pour cette simple raison que l'Etat a décidé d'économiser son argent en bradant les acquis sociaux et économiques. Mais

qu'on se rassure : il lui en reste pour l'armée et ses engins de mort, le patronat et les banquets ministériels...

## Discrimination envers certains étudiants ?!

Certains d'entre nous sont des étudiants étrangers. Si tu en es un, toi qui lis ce tract, et que tu as le malheur de venir d'un pays où règne la pauvreté, tu sais combien l'Etat français ne te fait pas de cadeaux. Depuis la circulaire Sauvé-Marchand de 1991, la préfecture se permet de juger elle-même de la réalité du contenu de tes études. Un redoublement... et c'est l'expulsion possible (ce qui ne permet évidemment pas de travailler dans des conditions normales, surtout quand la fac refuse en plus de donner leur carte d'étudiant à ceux que la préfecture a déjà privé de papiers). Comment ose-t-on parler d'égalité ici ? C'est l'exécrable loi du fric et des riches qui permet à certains de s'instruire, même en faisant des erreurs et à d'autres... non. Nous revendiquons avec force l'égalité « français / étranger ».

## Une fac bientôt réformée en pire

Il est normal dans les conditions actuelles de vouloir trouver un travail. Mais si on y réfléchit un peu, on conviendra qu'il ne peut pas être question de travailler n'importe comment pour n'importe quoi. C'est hélas précisément ce vers quoi nous tendons de plus en plus. En effet, si dans son principe, l'économie capitaliste qui est la nôtre ne se donne pas pour but de choyer ceux qu'elle emploie, mais plutôt d'en tirer autant qu'elle peut et par tous les moyens un maximum de profit, elle avait dû dans le passé se mesurer à des luttes de travailleurs qui permirent l'acquisition de droits sociaux et de services publics.

La « dépolitisation » massive des gens d'aujourd'hui entraîne donc un regain de puissance des capitalistes et la remise en cause des services publics, donc de l'université comme lieu de connaissance telle qu'elle était classiquement définie. Avant, c'était loin d'être génial ; mais maintenant, ça va être pire. Rapport Attali, Plan U3M, réformes Lang sont les étapes d'une volonté d'accommoder les étudiants et l'université à cette logique de profit par tous les moyens. Divers diplômes existent déjà qui fournissent une main d'œuvre gratuite aux entreprises (maîtrise et licence pro par exemple). On supprime petit à petit les filières non « rentables » (histoire de l'art, philo...). On compte régionaliser les financements (région riche = fac riche, région pauvre = fac pauvre). Et avec l'« ECTS » de Lang, remplacer les diplômes classiques et leurs sessions de rattrapage par des points à capitaliser et où les stages en entreprise valent leur part de points... Sous prétexte d'unification européenne, cela remet en cause le caractère national des diplômes et les rend donc plus flexibles vis à vis du patronat. Comme déjà dit nous ne sommes pas contre le fait de travailler ; ce que nous refusons,

c'est de le faire gratuitement ou pour un salaire dérisoire, de même que la fac n'est pas pour nous un lieu où on doit enseigner de près ou de loin le culte de l'entreprise. Avoir un travail, soit ! Mais qui est du sens pour nous, pas celui qu'on veut nous imposer (chacun pour soi, du fric et je t'écrase... mais de manière cool, tu vois) sous prétexte fallacieux de « réalisme ».

### Lutter aussi pour s'émanciper

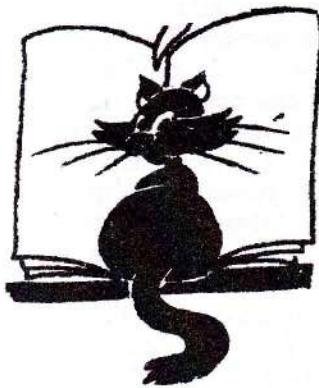
Contre tout cela, les syndicats de la CNT affirment partout en France, avec quelques autres, qu'il ne faut pas laisser faire et qu'il faut réagir par l'organisation d'assemblées générales (AG) et par la décision de faire grève. Des grèves ont d'ailleurs déjà eu lieu l'année dernière (Metz, Aix...), grèves où la CNT a joué tout son rôle. De manière quasi permanente, nous soutenons de plus les étudiants étrangers en difficulté avec l'administration. Mais ce qui importe n'est pas ce que nous faisons, mais ce que nous pouvons faire ensemble : à l'intérieur du syndicat, certes, mais aussi plus simplement au cours des AG dans lesquelles nous pouvons nous retrouver. Pour nous, et contrairement à d'autres syndicats que nous ne

nommerons pas, ces AG doivent décider toutes seules de manière libre et démocratique en rejetant les manœuvres manipulatrices des politiciens ou bureaucrates en herbe. Cela en pleine conformité avec notre volonté de généraliser la démocratie directe et l'autogestion dans tous les domaines (politique, économique, éducatif...), pour une société d'individus également critiques, réflexifs et émancipés, prenant en main l'organisation d'une économie égalitaire à leur service (aussi éloignée donc de l'horreur capitaliste que de la boucherie « made in URSS ») et rejetant les hiérarchies, c'est-à-dire toute domination de l'homme sur l'homme. Certains esprits finauds crieront peut-être à l'utopie : répondons, d'abord, que des expériences historiques certes méconnues ont déjà vu de larges pans de population s'organiser de cette manière (Espagne 1936, Hongrie 1956...) ; ensuite, qu'en ce qui nous concerne, nous ne cherchons décidément pas de mauvaises excuses pour justifier la domination, l'exploitation et l'oppression. ■

CNT - section universitaire de Lille.

## LES JEUNES NE VEULENT PLUS CHANGER LE MONDE...





## LES LECTURES DU CHAT NOIR...

### ROMAN « La grève des bâtu »

**A**fin de préserver « l'hygiène public et l'économie nationale », Mour Ndiaye, directeur de la salubrité publique, fait chasser les « boroom bâtu » de la ville (Dakar ou Saint Louis ; c'est non dit mais Aminata Saw Fall connaît bien ces deux villes \*). Les « boroom bâtu », mendiants qui tendent aux passants leurs bâtu (calebasses), sont accusés d'assaillir sans relâche les « toubabs blancs » aux portes des hôtels et sur les places. De fait, la misère qui s'expose à tous les carrefours indispose aussi les « toubabs noirs », parvenus ou bureaucrates des ministères.

Pour Mour Ndiaye qui ne badine pas avec l'autorité de son ministère, le « désencombrement humain » est aussi une mission de confiance qui peut le promouvoir au rang de vice-président pour services rendus au tourisme national, à l'Etat et au parti au pouvoir. Il consulte les meilleurs marabouts et leurs auspices confortent ses ambitions politiques.

Raflé(e)s, tabassé(e)s et humilié(e)s, ceux et celles que le journal local qualifie « d'encombrements humains » se replient à la périphérie de la ville. Après avoir enterré Madiabel et pansé leurs blessures, Gorgui Diop Nguirane Sarr, Salla Niang et les autres palabrent pour évacuer la détresse et retrouver leur dignité humaine.

Au cours des récits de leurs épreuves, les humbles guidés par une sagesse concrète qui s'aguerrit, saisissent l'aberration de leur sujexion aux dogmes spirituels et matériels de la société. Le constat s'impose : le prétexte humaniste et altruiste de la charité relève de l'imposture, il assure aux nantis la « tranquillité d'esprit, longue vie, prospérité et bonheur » et perpétue en fait leur soumission à un ordre économique féroce et individualiste.

Forts de leur nouvelle conscience collective, les « ombres d'hommes » décident de mener la grève des bâtu, la grève de la mendicité, qui retourne à leur avantage les contradictions d'une société régentée par les bureaucrates, les affairistes et les marabouts. Un rapport de force s'engage alors entre deux camps et les femmes y prennent leur part, à double titre, en défiant l'autorité de Mour Ndiaye, directeur de la salubrité publique et polygamme.

Les enjeux matériels et spirituels du conflit se mêlent et se démèlent à en donner parfois le tournis au lecteur anarcho-syndicaliste occidental. Pourtant le foisonnement et la justesse des paroles, sonorités, postures et figures qui animent ce roman, finissent par le convaincre de la vraisemblance de cette lutte pour la dignité, quelque en soient les fabuleuses méthodes. Un autre monde est concevable à Dakar ou Saint Louis, comme ailleurs !

Et à Lille ? On se souvient qu'à la veille de Noël 2000, la mairie de Lille avait décidé par arrêté municipal d'exclure du centre ville les vagabonds et de « mettre fin à cette attitude dégradante pour notre ville d'individus en état d'ébriété notoire qui porte atteinte à l'ordre public ». A Lille aussi, le développement du tourisme incite les commerçants et les autorités municipales, à procéder au « désencombrement humain ». La mondialisation capitaliste engendre partout des citoyens de seconde zone et le rejet d'une partie de la population par une autre. Depuis le procès, mardi 16 octobre 2001, d'un camarade membre de la CNT et de la FA pour « consommation d'alcool sur la voie publique », (acte militant accompli pendant une manifestation contre l'arrêté bien sûr), on reparle de cet « arrêté anti SDF ». Affaire à suivre ! ■

Aldo (CNT - Lille).

« La grève des bâtu » d'Aminata Saw Fall,  
Ed. Le serpent à plumes (168 pages).

\* Aminata Sow Fall est professeur de Lettres. Elle est née à Saint Louis (ville jumelée à Lille) et vit à Dakar où elle dirige le Centre Africain d'Animation et d'Echanges Culturels. Je cherche à lui transmettre pour information le dossier du « désencombrement humain » lillois.

### CATALOGUE « Bilan pertes et profits »

**L**'exposition « Bilan pertes et profits », je ne l'ai pas vue ; je n'ai en mains que le catalogue. Il laisse peut-être des regrets d'avoir loupé l'expo, mais en soi il est déjà source de contentement dans sa dimension parodique, quasi blasphématoire. Imaginons que ceux qui n'y connaissent rien, des artistes, vous, moi... décident de donner un point de vue péremptoire, scientifique et averti sur les processus économiques en fonctionnement dans notre société. Comment ? Il ne serait plus nécessaire d'être responsable du service des ressources humaines d'une multinationale pour produire des courbes de Gauss statistique en pleine expansion ? Comment ? Un pickpocket « Lambda » pourrait analyser avec des outils prévisionnels les incidences sociales du vol à l'étalage ? Comment ? Une hôtesse d'accueil pourrait estimer la plus-value sexuelle qu'elle amène à son service avec, comme outil de

travail, son sourire ? Nous pourrions introduire des items aussi économiquement valides que les notions de travail vivant, travail mort ; introduire la fin du travail en la décomposant comme suit : chômage, érotisme, plaisir, temps libre, retraite. Bref, nous pourrions récupérer, revendiquer, manipuler à notre profit (tout justement), les outils de pouvoir des gestionnaires qui ne servaient jusqu'à présent qu'à nous laminer cruellement dans nos vies et nos esprits.

Je crois que sur nos lieux de travail, le langage gestionnaire, malgré nos résistances et notre esprit critique, s'introduit subrepticement dans nos mœurs et façons pour tayloriser nos psychés, tandis que nos corps sont depuis longtemps bien dressés. Je peux y opposer des certitudes politiques, mais comment résistent-elles dans l'implicite, le quotidien et le minuscule par exemple à l'effet régulateur de la pause-café et plus encore de la machine à café ? Tous les gestionnaires, tous les publicitaires, tous les vendeurs du monde exploitent, consciemment ou non, les acquis des sciences sociales : vol et détournement de pensée, exploitation d'une force de travail intellectuel. Récupérons donc notre bien, les outils de pensée nous appartiennent : c'est à nous de les moquer, de les légitimer, de les choisir, de les sélectionner, de les modifier, de les utiliser, de les offrir en partage. Telle est la lecture que j'ai faite de ce catalogue qui m'a émoustillé et fait plaisir (fin du travail) comme tous les jeux très sérieux.

Une autre lecture pourrait être de se dire que, dans ce vide parfois pénible qu'il y a entre réalité et langage, fabriquer des modélisations exacerbées, des caricatures graphiques stylisées à l'extrême, des organigrammes non perfectibles en rationalité affichée, des schémas imparables de description achevée, c'est fabriquer une espèce de baroque du XXI<sup>e</sup> siècle, lequel parfois, à force de profusion, d'emphase et d'exagération fait tomber les dieux dans l'humain.

L'expo, le plus sérieusement du monde, était fondée sur cinq protocoles d'échanges, en quatre zones : vol, troc, gratuité, emprunt, vente (je vous laisse anticiper les sous-ensembles entre les cinq procédés d'échanges et les quatre zones). Les artistes proposaient à la fois des produits et des transactions. Le public pouvait faire de même et, bien entendu (situation piégée de libre consommateur) ne pas faire, ne pas participer. Dans ces quatre zones, les propositions que je ne détaillerai pas plus avant (d'autant que je ne les ai pas toutes comprises, mais les ai trouvées toutes intéressantes ; oui, c'est possible, bien sûr) allaient de l'anecdotique au blasphematoire (si je reprends mon terme de départ) ; blasphème en économie, blasphème en art contemporain ; de l'art brut conceptuel, une esthétique du n'importe quoi. Merde quoi ! Un porte-bouteille, c'est pas de l'art. Et le chômage, c'est pas de l'art ! ■

Agnès.

2-912483-10-7 - « Bilan pertes & profits » - 01-07/24-09-00/bureau d'études. Rapport d'activités : Jean-Claude Lefevre. Notes : Smaïn Laacher. Paris / CNEAI / 2000. A commander au CNEAI (centre national de l'estampe et de l'art imprimé), Ille

des Impressionnistes, 78400 Chatou. Tél : 01 39 52 45 35. Prix : 70 francs + 16 francs de port.

## RECUEIL « La police des caractères : chroniques »

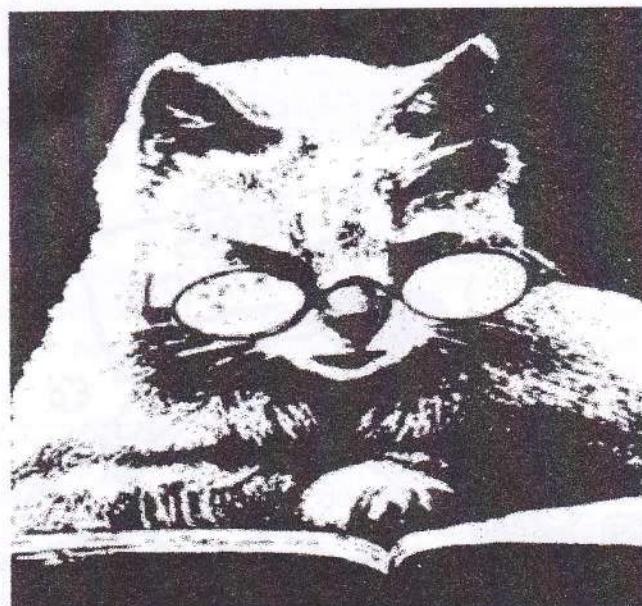
Quand le texte est prosodie de libération...

Francis Marmande est un chroniqueur musical, un militant et un écrivain. La vingtaine de chroniques (1994 - 2000) qu'il propose dans ce recueil associent ces trois facettes : les points de départ de sa réflexion sont des "classiques" de la position de contestation en politique autour de l'aliénation, de l'injustice, du déni de liberté. Ces "classiques" sont nourris par une violence contenue et une tristesse qui n'est pas résignation mais révolte. Ainsi, sa description des banlieues favorisées, des faits-divers ou crimes de consommation, ses allers-retours entre le passé militant et l'actualité au jour le jour mènent du constat à l'intégrité intérieure et partagée. Ce syncopé de la surface des apparences, cette rigueur politique, cette tension et exigence sont peut-être comme une musique du refus et rythme de lutte.

Parlant de son style, Marmande, d'un ton manifeste, revendique comme outil de lutte à la fois la distance au monde de l'intellectuel et son obstination dans la recherche formelle. Il écrit : « *Là sont les décisions esthétiques, donc politiques : il faut savoir de quel côté on est [...] ; tel est l'entretien de la langue, modeste façon de défaire ce à quoi s'appliquent les désocialisations par réseaux, l'hystérie d'individualisme, l'atomisation des corps, la perte des plaisirs, les nouvelles techniques de la mort ce qu'on nomme la police des caractères* ». ■

Agnès (syndicat CNT santé-social-éducation-culture - Lille).

« *La Police des caractères : chroniques* », Francis Marmande. Paris / Descartes & Cie / 2001. ISBN : 2-84446-024-0.



## EN BREF

### REPAS ANNUEL DE LA C.N.T.

**L**e repas aura lieu à Lille le samedi 1<sup>er</sup> décembre (rendez-vous entre 19 et 20 h 30). Le centre social « Mosaïque » de Fives n'étant pas disponible cette année, nous avons trouvé une autre salle à proximité. Le problème, c'est qu'elle est un peu plus petite que celle du centre social. Alors, contrairement aux années précédentes, nous serons obligés de gérer les réservations de manière plus stricte. Bref, ne tardez à vous inscrire en nous renvoyant le coupon-réponse ci-dessous...

Le prix du repas comprend l'apéro, le chili (« con carne » ou végétarien), le dessert, le café (ou le thé) et l'eau minérale. Tarif normal : 65 F (10 €). Tarif chômeur, lycéen, étudiant non salarié et enfant de moins de six ans : 40 F (6 €). Chèque à l'ordre de l'union locale CNT de Lille... ■

#### Coupon-réponse

Je m'inscris pour le repas de la CNT organisé dans la soirée du samedi 1<sup>er</sup> décembre.

Je réserve ..... chili(s) con carne et / ou ..... chili(s) végétariens.

Ci-joint un chèque de ..... F (..... €) à l'ordre de l'union locale CNT de Lille,

soit ..... repas à 65 F (10 €) et / ou ..... repas à 40 F (6 €).

Nom / prénom : .....

Adresse : .....

Tél : .....

E-mail : .....



### FÊTE DES ENFANTS ET CÉLÉBRATION DE LA COMMUNE DE PARIS

**L**e Syndicat CNT des sans-emplois et précaires de Béthune organise au printemps 2002 sa traditionnelle "fête des enfants" à l'occasion de la célébration du 131<sup>ème</sup> anniversaire de la Commune de Paris (mars-mai 1871). Elle fait appel à la générosité de la population et des militants susceptibles de contribuer à la réussite de cette manifestation qui fêtera sa 3<sup>ème</sup> édition. Les dons en nature (alimentation, jouets, cadeaux) ou en argent (chèque à libeller au nom du syndicat CNT des sans-emplois et précaires de Béthune et environs) sont à adresser à : Michel Vuaillet, 7 rue de Noeux, 62 113 Sailly-Labourse. Tél : 03 21 65 31 69. ■

### SOUSCRIPTION UNION REGIONALE C.N.T.

**L**a gestion des locaux, le tirage des tracts, la participation de la CNT aux luttes sociales... toutes ces choses « bassement matérielles » vident régulièrement nos comptes. Merci d'avance pour votre aide : timbres, rameilles de papier, chèques (à l'ordre de l'UR-CNT ; mention « souscription permanente »), etc. Don reçu au 23 octobre 2001 : Frédéric F. (Lille), 100 F. ■

### STAND C.N.T. A LA FAC

**L**a section universitaire de la CNT tient une table d'information tous les jeudis de 11 h 30 à 13 h dans le hall de l'université de Lille III (M° Pont de bois). ■

### ABONNEMENTS DE SOUTIEN AU B.R.

**A**bonnements de soutien reçus au 23 octobre 2001 : Désiré G. (Bellicourt), 100 F - Walid B. (Teteghem), 30 F - Karim B. (Tourcoing), 30 F - Pierre D. (Ronchin), 100 F - Frédérique P. (Lille), 60 F. Chèques à l'ordre de l'union régionale CNT (mention « abonnement au BR »). ■

### ONT PARTICIPE A CE NUMERO

**L**e BR est réalisé par des militants non rémunérés et ne bénéficiant d'aucune « décharge » syndicale. Ont participé à la rédaction : Agnès, Aldo, David, Eric, Fabien, Jacques, Jean, Joaquim, Marie, Virginie. Mise en page : Eric. Impression et expédition : CNT - Lille. Enfin, merci à Babouse pour ses dessins ! ■

### PROCHAIN NUMERO

**L**e n° 13 de ce bulletin sera publié début janvier. Envoyez-nous vos articles, infos, interviews, illustrations, communiqués, etc. avant le 15 décembre (dernier délai). A très bientôt ! ■



**L**union régionale CNT du Nord / Pas-de-Calais dispose d'un site web (<http://cnt-f.org/59-62>). Des extraits des anciens numéros du BR peuvent y être consultés en ligne... D'autre part, rappelons que la CNT dispose également d'un site au niveau confédéral (<http://cnt-f.org>) avec différents liens : commission juridique, international, fédérations professionnelles, etc. ■

## LISTE ROUGE ET NOIRE D'INFORMATION RAPIDE

**U**n « news group » ouvert aux **adhérents et sympathisants** de l'union régionale des syndicats CNT du Nord - Pas de Calais est à votre disposition pour envoi et / ou réception de messages sur votre e-mail (questions et infos sur tous les thèmes communs aux adhérents et sympathisants CNT de la région). C'est gratuit, sécurisé et vous pouvez résilier votre « abonnement » à tout moment. Pour vous inscrire, envoyez vos coordonnées électroniques et postales au BR... ■

### QUI SOMMES - NOUS ?

**Un syndicat...** Parce que cette forme d'organisation - telle qu'elle a été définie par ses fondateurs et qui reste plus que jamais d'actualité - englobe à la fois le champ économique, politique, social et culturel... Parce qu'elle a écrit les plus belles pages de l'histoire du mouvement ouvrier... Parce qu'elle est directement issue du peuple et qu'elle représente au plus près ses intérêts... Parce qu'elle remet en cause le rôle dirigeant des partis au sein du mouvement social... Parce qu'elle offre une structure (solide et qui a fait ses preuves) sur laquelle s'appuyer pour lutter au quotidien et tenter, demain, de réorganiser la société...

**De combat !** Parce que les syndicats réformistes sont englués dans la collaboration avec les classes dirigeantes... Parce que l'Etat et le patronat ne se laissent pas convaincre par de belles paroles... Parce que les intérêts des travailleurs s'opposent radicalement aux intérêts du capitalisme... Parce que seule la lutte est payante (grèves, occupations, manifestations, boycott, etc...) Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation...

**Autogestionnaire !** Parce que les permanents syndicaux génèrent (inconsciemment ou non) la passivité et la bureaucratie au sein de leurs organisations... Parce que les décisions doivent être prises à la base par les syndiqués eux-mêmes... Parce que nos délégués sont élus sur des mandats précis et qu'ils sont révocables à tout moment par l'assemblée générale du syndicat... Parce que nous sommes soucieux de l'autonomie des syndicats locaux et respectueux du fédéralisme... Parce que nous préconisons l'auto-organisation des luttes (comités de grève, coordinations, etc.)...

**Et solidaire !** Parce que les hiérarchies de salaires et de fonctions ainsi que les différences de statuts renforcent les divisions et l'égoïsme au sein de la population et s'opposent à la construction d'une société égalitaire et autogérée... Parce que seules la réflexion et l'action interprofessionnelles et inter-catégorielles permettent d'éviter le corporatisme... Parce que les luttes des femmes, des chômeurs, des précaires, des mal logés, des sans papiers, des lycéens, des étudiants, etc. sont aussi les nôtres... Parce que les peuples du monde entier sont tous victimes des mêmes maux... ■

### POUR TOUT CONTACT

**Lille et environs :** CNT, 1 rue Broca, 59800 Lille. Tél / fax : 03 20 56 96 10. E-mail : [cnt.lille@wanadoo.fr](mailto:cnt.lille@wanadoo.fr)

**Béthune et environs :** CNT, 558 rue de Lille, 62400 Béthune. Tél : 03 21 65 31 69. Fax : 03 21 64 21 44.

**Boulogne-sur-Mer et environs :** CNT, BP 321, 62205 Boulogne-sur-Mer cedex.

**Calais et environs :** écrire à l'union régionale qui transmettra.

**Dunkerque et environs :** CNT, BP 12, 59430 Saint-Pol-sur-Mer cedex. Tél : 03 28 25 34 30. E-mail : [cnt.Dunkerque@wanadoo.fr](mailto:cnt.Dunkerque@wanadoo.fr)

**Douai et environs :** André Décaudain, 19 rue Louis Mallet, 59267 Proville. Tél : 03 27 81 01 92.

**Valenciennes et environs :** écrire à l'union régionale qui transmettra. E-mail : [cntvalenciennes@yahoo.fr](mailto:cntvalenciennes@yahoo.fr)

**Pour les autres secteurs :** écrire à l'union régionale CNT, 1 rue Broca, 59800 Lille. Tél / fax : 03 20 56 96 10. E-mail : [cnt.lille@wanadoo.fr](mailto:cnt.lille@wanadoo.fr)

### S'UNIR POUR RESISTER



- Je désire recevoir gratuitement pendant trois mois le « *Combat syndicaliste* », mensuel confédéral de la CNT.
- Je désire recevoir une documentation gratuite sur la CNT.
- Je désire diffuser des tracts autour de moi.
- Je désire rencontrer un militant du syndicat.
- Je désire rejoindre la CNT.

XX

# DECEMBRE 2001 : TOUS A BRUXELLES !

**D**u 1<sup>er</sup> juillet 2001 au 31 décembre 2001, le gouvernement belge préside l'Union Européenne. Le 14 décembre débute le sommet de Laeken (au palais royal, dit le « grand château », près de Bruxelles). Les dignitaires européens y projettent l'extension de l'Union et la création d'un véritable Etat européen (cf. articles pages 7 à

9). Il faut que notre voix retentisse aux portes de Laeken. Nous ne voulons pas d'une Europe dédiée au Capital ! Forgeons une Europe au service des populations et solidaire des mouvements de luttes à travers le monde !

Après Göteborg et Gênes, rendez-vous dans la capitale de l'euroland !

## AGENDA

Attention, les trajets et horaires présentés ci-dessous sont susceptibles d'être modifiés. Pour tout renseignement, contacter la CNT.

### Jeudi 13 décembre

- **Manifestation internationale** : départ à 10 h de Laeken (av. Bockstael) et arrivée à Bruxelles au stade « Roi Baudouin » (Heysel) ; cette manif est à l'initiative de la « Confédération européenne des syndicats » (CES) à laquelle sont adhérents les syndicats réformistes français (cf. notre article page 7).

### Vendredi 14 décembre

- **Manifestation internationale** : départ à 11 h au « Petit Château » (bd. 9<sup>ème</sup> de ligne à Bruxelles) et arrivée dans le Parc Stuyvenbergh à proximité du « Grand Château » (Laeken) ; à l'initiative du collectif « D14 » ([www.d14.be](http://www.d14.be)).

### Samedi 15 décembre

- **Assemblée internationale** : de 10 h à 12 h 30 dans les auditoires universitaires de l'ULB-VUB (Ixelles) ; à l'initiative du collectif « D14 ».
- **Manifestation internationale** : départ à 13 h 30 de l'université (ULB-VUB à Ixelles), arrivée vers 16 h à Bruxelles (place Schuman) et participation à la « street party » et aux concerts (cf. programme sur le site du collectif « BruXXel » : [www.bruxxel.org](http://www.bruxxel.org)).

Parallèlement à ces différents rendez-vous, des rencontres internes (interprofessionnelles et par secteurs d'activité) auront lieu entre la CGT espagnole, la CNT française, la SAC suédoise, la FAU allemande, etc.

D'autre part, à l'initiative notamment du centre libertaire de Bruxelles ([www.anarchie.be/eurostop](http://www.anarchie.be/eurostop)), un **forum-débat** sera probablement organisé le vendredi à partir de 17 h ainsi que le samedi matin. Enfin, le samedi à partir de 13 h 30, une coordination libertaire prévoit d'organiser une **manif** à Bruxelles depuis un quartier populaire vers un lieu symbolique. A l'heure où nous mettons sous presse, ces deux dernières initiatives restent à confirmer.

## TRANSPORTS

Le samedi 15 décembre, un déplacement collectif en autocar sera organisé à partir de Lille (et peut-être à partir d'autres villes de la région). Si vous êtes intéressé(e), faites-le nous savoir dès aujourd'hui...

Pour un départ la veille ou l'avant-veille, nous contacter également (possibilité de co-voiturage).

## LOGEMENT

Pour ceux et celles qui désireraient loger à Bruxelles pendant cette période, une liste d'hébergements est disponible sur le site web de l'union régionale CNT (rubriques Actualité et analyses / mondialisation).

## INFO-POINT

Depuis le 13 octobre, le collectif « BruXXel » a ouvert un info-point alternatif dans l'ancienne gare du quartier Léopold (place du Luxembourg).

### **Réception des articles, courrier des lecteurs et mise en page :**

*Union locale CNT de la métropole lilloise, 1 rue Broca, 59 800 Lille. Téléphone et fax : 03 20 56 96 10. Les articles signés et les interviews n'engagent que leurs auteurs. E-mail : [cnt.lille@wanadoo.fr](mailto:cnt.lille@wanadoo.fr)*

### **Abonnements, dons et achats au numéro :**

*Union régionale CNT du Nord / Pas de Calais, 1 rue Broca, 59 800 Lille. Abonnement annuel : 4 € pour quatre numéros (chèques à l'ordre de l'union régionale CNT). Abonnement de soutien : à vot' bon cœur ! Achat au numéro : envoyer 2 timbres postaux ou passer aux permanences...*

**CNT  
Union régionale**

**59 - 62**

**POUR UN SYNDICALISME DE COMBAT,  
AUTOGESTIONNAIRE ET SOLIDAIRE !**